Pays de Pontivy

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

ANNEXE 3
ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
VOLET PAYSAGE

PROJET APPROUVÉ - MAI 2025

PREAMBULE

La description de l'état initial de l'environnement est ainsi une étape fondamentale qui conditionnera la qualité du document d'urbanisme et du processus d'évaluation des incidences.
Avec le diagnostic du territoire, en identifiant les enjeux environnementaux, il constitue le socle pour l'élaboration du projet d'aménagement stratégique. C'est aussi le référentiel au regard duquel l'évaluation des incidences sera conduite. Il convient de souligner que l'évaluation doit se fonder sur un recueil de données environnementales en qualité et en quantité suffisantes par rapport aux enjeux.
L'état initial de l'environnement a un double objectif. En donnant une vision objective des enjeux environnementaux du territoire, il contribue, avec le diagnostic socio-économique, à la construction du projet de ce territoire.
Les principaux objectifs menés dans la présente démarche sont les suivants :

- *Dégager une vision stratégique et transversale de la situation environnementale du territoire ;*
- *Construire le scénario environnemental de référence ;*
- *Formuler des enjeux hiérarchisés et territorialisés ;*
- *Assurer articulation et cohérence entre diagnostic et état initial de l'environnement.*

L'état initial de l'environnement doit déboucher sur la formulation d'enjeux. L'identification des enjeux est une étape clef de la démarche d'évaluation. Leur appropriation par les élus est en effet essentielle pour garantir leur traduction dans le projet du territoire et le document d'urbanisme. De plus, c'est au regard de ces enjeux que doivent être évaluées les incidences du document d'urbanisme : cette évaluation devant être proportionnée à leur importance, cela nécessite qu'ils soient hiérarchisés.

SOMMAIRE

CADRE GENERAL **4**

LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES **6**

L'ensemble de paysages du plateau de Pontivy-Loudéac *6*

L'ensemble de paysages de la Cornouaille intérieure *9*

L'ensemble de paysages des Reliefs des Landes de Lanvaux *11*

L'ensemble de paysages des Vallées naviguées *14*

LES SOUS ENTITES PAYSAGERES **15**

Plateau de l'Ével *15*

Plateau de l'Yvel *16*

Plateau de Plumelec *17*

Sillon du Tarun et de la Claie *18*

La vallée du Blavet *19*

Le canal de jonction *22*

La vallée de l'Oust *24*

La typologie des espaces ruraux *25*

LES ENJEUX PAYSAGERS **27**

Les enjeux de paysage liés à l'urbanisme *27*

Les enjeux de l'agriculture, du bocage et de la forêt *28*

Enjeux des centrales éoliennes et photovoltaïques *32*

L'EVOLUTION DE PAYSAGE **34**

UN RICHE PATRIMOINE BÂTI **41**

L'emploi des matériaux géologiques dans le patrimoine bâti ancien *41*

La richesse du patrimoine vernaculaire *47*

UN PATRIMOINE RICHE, TEMOIN DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE **54**

Les sites inscrits et classés *54*

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) *56*

Pays d'art et d'histoire *58*

Les monuments historiques *59*

Les zones de présomption de prescription archéologique ... *66*

SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION **67**

Ensembles de paysage (source Atlas des paysages du Morbihan, Traitement E.A.U)

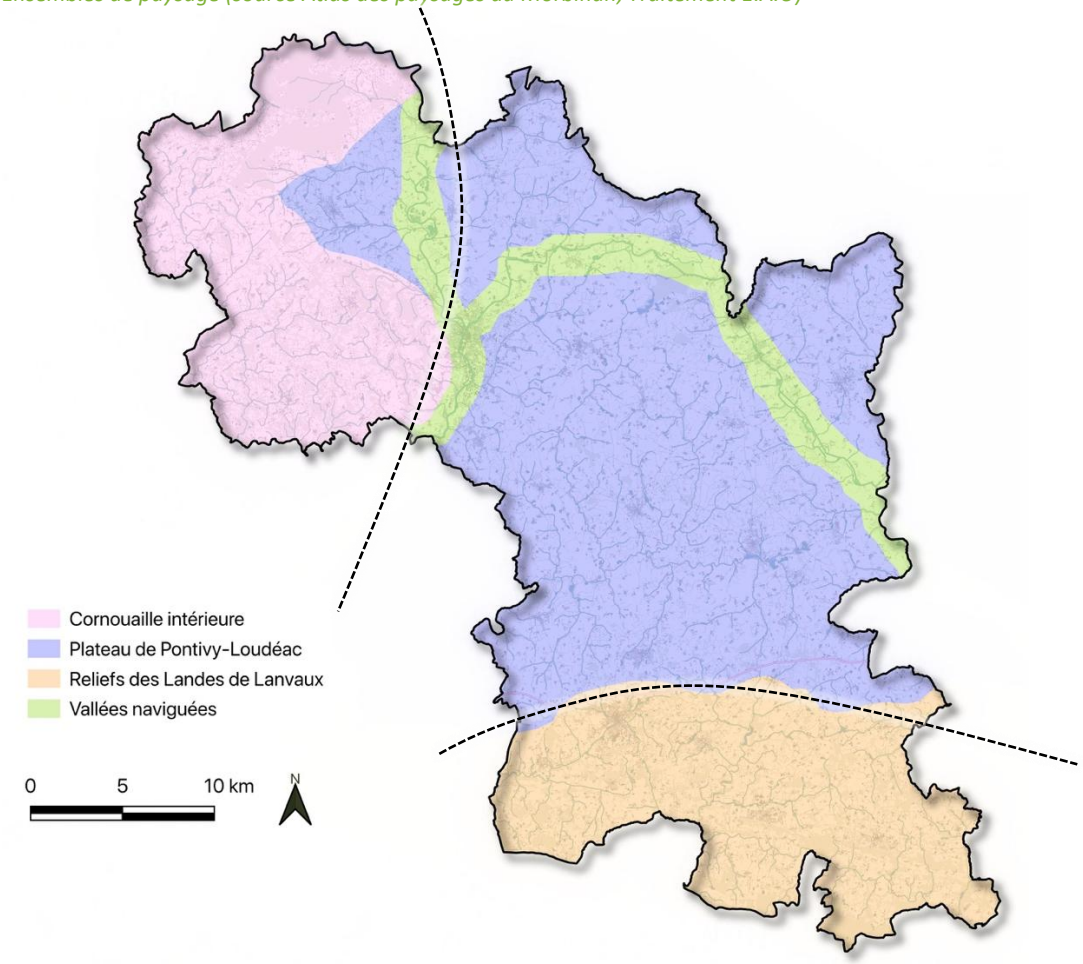

CADRE GENERAL

La loi de protection de la nature de 1976 précise que « la protection des espaces naturels et des paysages est d'intérêt général ». Cette loi implique de prendre en compte l'environnement dans les documents d'urbanisme. Avec la loi du 8 janvier 1993 consacrée aux paysages ordinaires, le paysage est une discipline qui s'est installée comme un élément indissociable du droit relatif à l'aménagement du territoire.
La reconnaissance du paysage du quotidien est récente. Cette évolution règlementaire reflète une demande sociale en matière de qualité de cadre de vie.
« Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » Convention Européenne du Paysage – Florence, 20 octobre 2000.

Sous l'angle des paysages, le territoire du Morbihan se présente en trois grands secteurs parallèles :

- Les plateaux du centre Bretagne au nord
- Les reliefs des Landes de Lanvaux au centre
- L'Armor au sud, incluant les plaines littorales, les côtes, les îles, les mers intérieures

Il s'y ajoute un réseau de vallées qui traverse les trois séquences et proposent des ambiances et des conditions de perception suffisamment singulières pour être distinguées comme paysages.

Coupe de Vannes à Josselin *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

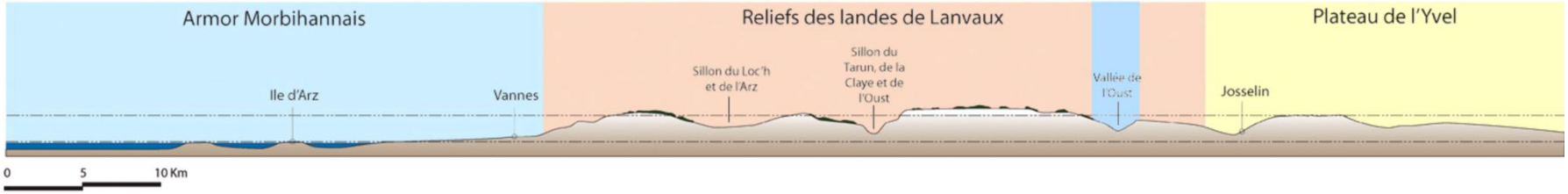

Unités de paysage *(source Atlas des paysages du Morbihan, Traitement E.A.U)*

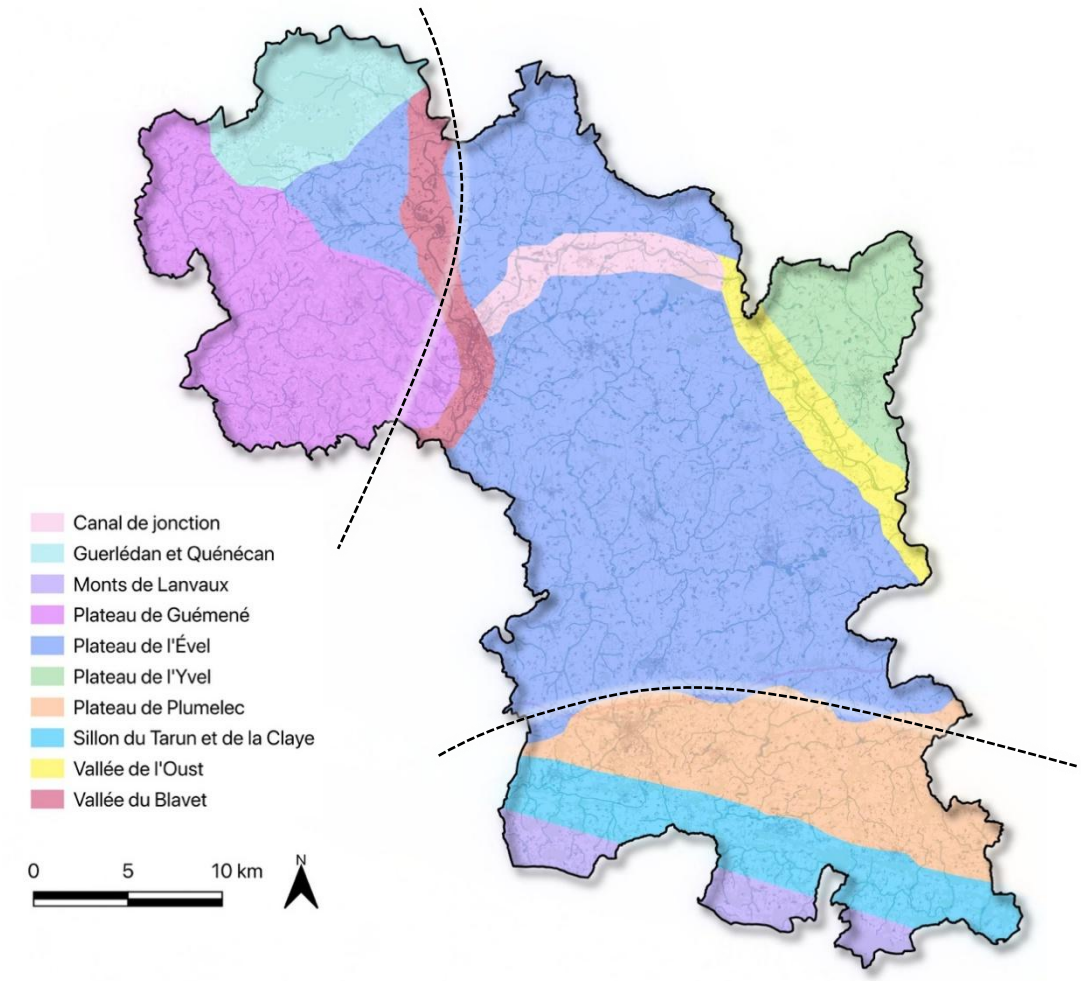

Les reliefs linéaires des Landes de Lanvaux jouent un rôle prépondérant au centre de cette organisation en trois grandes séquences et contribuent à l'originalité du territoire. Leur orientation perpendiculaire à l'écoulement des rivières vers l'océan forme une barrière entre les terres et les côtes dont ils renforcent le contraste, de même qu'ils confirment le caractère intérieur de l'Argoat.

Au sein du territoire du Pays de Pontivy, les principaux ensembles de paysages sont le plateau de Pontivy-Loudéac (qui couvre la plupart centrale du territoire, de Pontivy à Locminé), la Cornouaille intérieure au nord et les reliefs des Landes de Lanvaux au sud.

Au sein de cette grande division en trois séquences, l'atlas des paysages du Morbihan distingue des ensembles de paysage, eux-mêmes subdivisés en unités de paysage.

Les ensembles de paysages présentent une communauté de territoire, souvent celle du relief (par exemple les plateaux). L'agencement de leurs caractères spécifiques contribuent à former une figure particulière.

Les unités de paysage désignent des territoires d'un seul tenant qui présentent des caractères communs, tant dans la nature et l'organisation de leurs composantes, que dans la manière dont ils sont perçus.

Dans le périmètre du SCoT du Pays de Pontivy, la principale unité paysagère est le plateau de l'Ével qui se situé au centre du territoire.

Carte de l'ensemble de paysages « Plateau de Pontivy-Loudéac », deux unités d'un même plateau, séparées par le passage de l'Oust, et aux composantes similaires
(source Atlas des paysages du Morbihan)

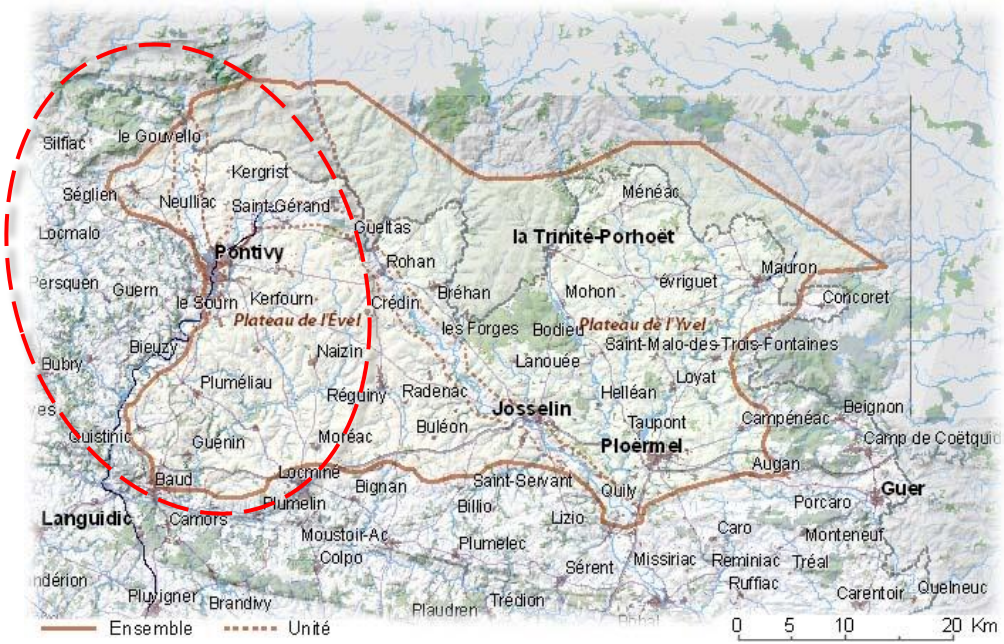

LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

L'ensemble de paysages du plateau de Pontivy-Loudéac

Si l'on exclut le canal de Nantes à Brest, la forêt de Quénécan ou la vallée du Blavet qui bénéficient d'une notoriété touristique mais sont traités dans d'autres unités, le plateau de Loudéac peut évoquer une campagne « intérieure » en centre Bretagne, éloignée des côtes mais proche d'une sorte d'authenticité rurale.

Les contours et le nom du plateau de Pontivy-Loudéac s'inscrivent dans le cadre d'un découpage régional de grands ensembles paysagers (2010, Laurence Le Du Blayot). Celui-ci occupe le centre Bretagne et se prolonge au delà des limites administratives du Morbihan, au nord dans les Côtes-d'Armor - où se situe Loudéac - et à l'est en Ille-et-Vilaine. A l'est, Brocéliande, massif forestier ancré sur sa butte, constitue un bornage clair avec le bassin de Rennes. Comme en écho, les reliefs boisés de Quénécan lui répondent au nord-ouest. Le massif de la forêt de Lanouée fonctionne aussi comme un bornage au nord et est inclus dans l'unité.

A l'ouest, la vallée du Blavet marque la limite avec la Cornouaille intérieure, aux reliefs plus marqués. Au sud, les reliefs des Landes de Lanvaux forment une limite progressive du plateau, et en constituent un horizon qui le sépare nettement des côtes.

Plumelin, aux limites sud du plateau de Loudéac, vue sur les plis de Lanvaux, la limite est franche avec le grand ensemble des plis dont le relief est souligné par de grands boisements de conifères. Au premier plan, les installations de la carrière (source Atlas des paysages du Morbihan)

Paysage typique du plateau, il associe de grandes étendues cultivées et dégagées à des plis plus densément occupés par la végétation (source Atlas des paysages du Morbihan)

Les deux unités des plateaux de l'Evel (partie Ouest) et de l'Yvel (partie est) du plateau de Pontivy - Loudéac sont traversées par la vallée de l'Oust et le canal de jonction de l'Oust au Blavet, et sont traitées séparément en raison de leurs caractéristiques paysagères spécifiques.

De part et d'autre de l'Oust, on retrouve les composantes comparables, suscitant des ambiances similaires. Les deux plateaux correspondent à deux bassins versants distincts, celui du Blavet à l'ouest (plateau de l'Evel) et celui de l'Oust à l'est où les motifs de l'eau sont plus sensibles (plateau de l'Yvel). Outre les composantes paysagères, ces deux unités sont également marquées par l'influence de deux villes : Pontivy à l'ouest, Ploërmel à l'est.

L'ensemble présente un relief peu marqué, mais animé par les réseaux de petites vallées qui l'innervent en surface : l'Yvel, l'Evel, leurs affluents et ceux de l'Oust. Ainsi, le sol n'est jamais complètement plat et donne cette ambiance générale de plateau ondulé. Les vallées sont essentielles dans la lecture du paysage du plateau à la surface duquel elles semblent condenser les composantes, notamment la végétation, et l'attention de l'observateur. Leurs directions très diverses, rarement directement vers la mer, contribuent au sentiment de désorientation souvent ressenti lorsqu'on s'éloigne des côtes.

Hauteurs cultivées du plateau, les hauteurs cultivées dégagent des vues sur les horizons plus boisés de la vallée de l'Yvel. Le bocage apparaît lacunaire. Le champ au premier plan est une ancienne carrière réhabilitée (source Atlas des paysages du Morbihan)

Vue depuis les hauteurs de Pontivy, on remarque que le plateau reste marqué par des composantes boisées auxquelles s'ajoutent des éléments bâtis dispersés dont la couleur blanche tranche sur la couleur sombre de la végétation (source Atlas des paysages du Morbihan)

L'unité est fortement marquée par l'agriculture, les cultures céréalières et fourragères, la présence de bâtiments agricoles. Cette ambiance de plateau ouvert (parfois comparé à la Beauce), est renforcée par le contraste avec les unités voisines plus bocagères. Cependant, le paysage n'est pas celui d'un openfield, notamment en raison de la présence des nombreuses vallées et surtout du mode de répartition dispersée du bâti.

Comparé au reste du département, le plateau de Pontivy-Loudéac montre peu de bocage (talus) à l'état résiduel dans cette partie du territoire, et la végétation s'exprime le plus souvent sous forme de boisements ou bosquets, répartis sans ordre structurant.

Les cours d'eau et leurs reliefs condensent une plus forte présence arborée, qu'il s'agisse des bois en appui sur les coteaux ou de la végétation des berges, fonds de vallée et zones humides.

Carte de l'ensemble de paysages de la Cornouaille intérieure (source Atlas des paysages du Morbihan)

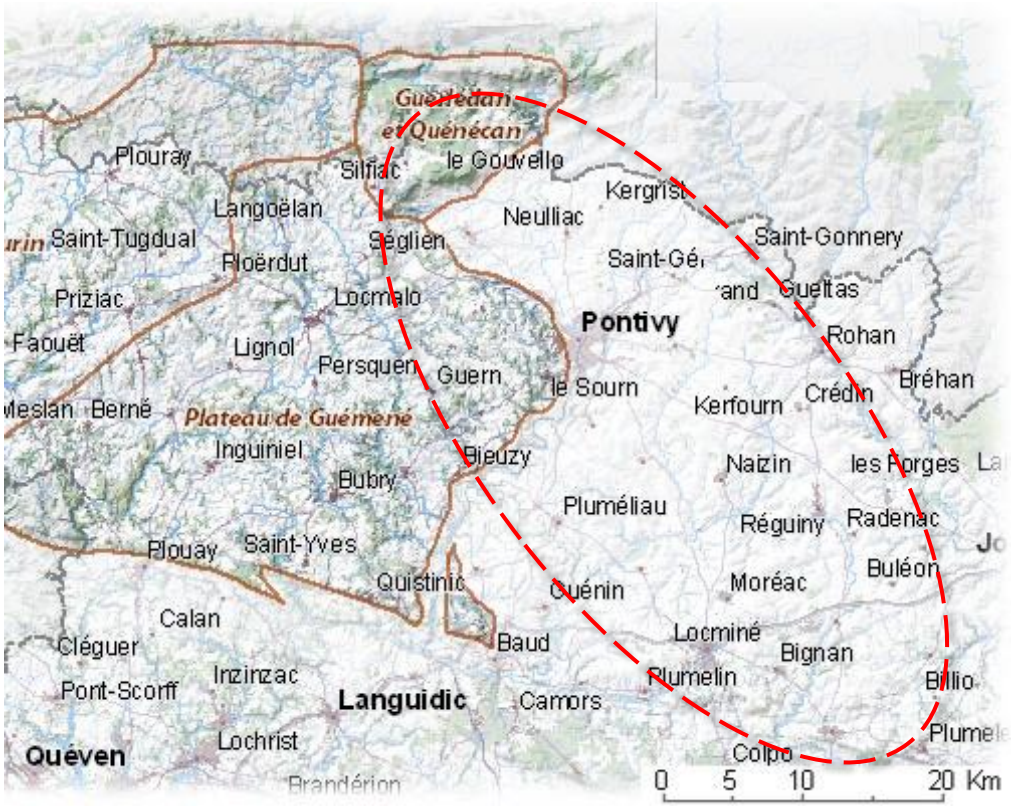

L'ensemble de paysages de la Cornouaille intérieure

Il est constitué de deux unités « jumelles » : le plateau de Gourin et le plateau de Guémené, comparables en termes de paysages et de taille identique, et par l'unité boisée plus typique de Guerlédan et Quénécan.

Les plateaux sont bornés au nord par des reliefs spécifiques : les montagnes Noires et les reliefs de la forêt de Quénécan.

A l'est du plateau de Guémené, la vallée du Blavet constitue une limite nette avec le plateau de Pontivy-Loudéac.

L'ensemble est bordé au sud par les plaines de l'Armor morbihannais vers lesquelles la transition se fait progressivement de part et d'autre de la cluse du Blavet.

Le Sourn, une position de rebord de la vallée du Blavet. La position dominante du plateau de Guémené ouvre un panorama sur la vallée habitée du Blavet et les motifs bâtis de ses zones industrielles (source Atlas des paysages du Morbihan)

Étang de Pont Samoël à Silfiac
(source Stations Vertes, https://silfiac.stationverte.com/, photo par Michel LANGLE)

La forme des reliefs est déterminante pour définir les paysages de plateaux. Il s'agit ici d'une incessante succession de vallées et de vallons, composant un vaste « gaufrage » rarement plat. De ce fait, l'ensemble ne s'appréhende pas en entier, mais par la succession des innombrables « lieux » formés par les vallées aux formes complexes, méandreuses, contournées.

De manière générale, les vallées et vallons condensent les éléments de végétation : arbres, haies, bosquets, boisements. Les reliefs en creux s'en trouvent la plupart du temps sans dégagement visuel, difficilement lisibles ou accessibles. Bien qu'ils soient nombreux, les cours d'eau restent donc, dans cette configuration spécifique, discrets, intimes. Le plus souvent les motifs de l'eau sont représentés par les petits étangs, en général plus visibles.

C'est le plateau le plus fortement boisé du département, par contraste avec le plateau voisin de Pontivy - Loudéac, d'une taille comparable et très cultivé.

Les reliefs les plus prononcés présentent eux aussi systématiquement un couvert forestier, en général encore plus dense et avec une forte proportion de conifères.

D'autres motifs se rencontrent sur le plateau : c'est le cas des haies d'émondes, d'alignements d'arbres le long des routes, ou de vergers traditionnels.

Le plateau vallonné, couvert de nombreux petits ruisseaux et de zones humides, engendre de petites parcelles agricoles difficilement accessibles.

Carte de l'ensemble de paysages des reliefs des Landes de Lanvaux
(source Atlas des paysages du Morbihan)

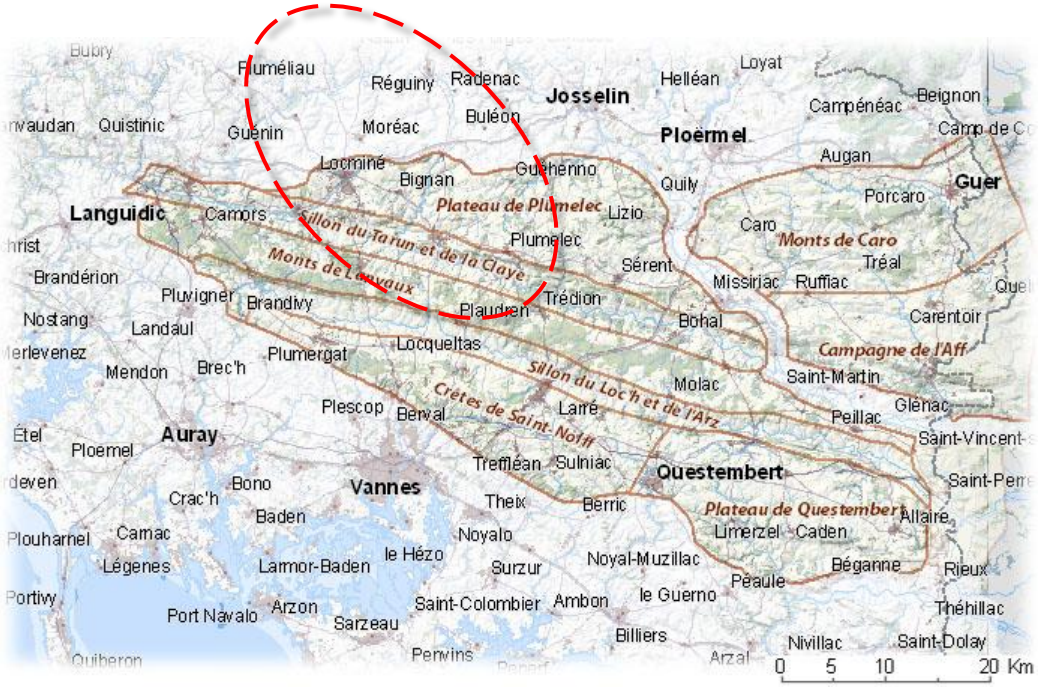

L'ensemble de paysages des Reliefs des Landes de Lanvaux

Hier, le terme de « landes » désignait simplement de mauvaises terres, de moindre intérêt agronomique, considérées comme des contrées tristes et désolées, sans qualité paysagère.

Ce terme est aussi associé, de manière générale, au statut d'une terre « à l'abandon » quelles que soient les structures végétales en place (herbacées, arbustes, boisements...) ; dans ce cas il n'y a pas un paysage spécifique qui s'y associe.

A ces images s'ajoute désormais l'idée d'un « milieu » au sens environnemental. Les landes sont dans cette approche considérées comme une richesse au sein de la variété possible des milieux, porteuse de biodiversité.

La géologie très particulière du Morbihan, a permis de révéler les alignements rocheux de direction est-ouest d'un socle déjà érodé. Ces reliefs nettement marqués constituent la base du paysage et de sa perception. Leurs ondulations, plus fortes en allant vers le centre du département, s'adoucissent et se relâchent à l'est et se mêlent à l'ouest aux reliefs complexes de la Cornouaille intérieure et de son réseau de vallées.

A une échelle plus fine, un micro relief secondaire se superpose et « gaufre » les parties les plus élevées.

Un relief gaufré de multiples vallons. Partout, le relief est gaufré de multiples vallons aux versants plus ou moins raides et dégagés, qui ajoutent un degré de complexité dans la structure de la charpente naturelle (source Atlas des paysages du Morbihan)

Ru traversant une pâture (source Atlas des paysages du Morbihan)

La succession de crêtes et de sillons constitue le premier facteur de découverte du paysage, tout en apportant une des originalités les plus marquantes au département. Les réseaux principaux sont orientés d'est en ouest, ils guident dans cette direction la lecture du territoire. Les rivières ont emprunté ces formes naturelles, mais les vallées orientées par les conditions géologiques ne conduisent pas directement à la mer. Les cours d'eau ont par conséquent dû creuser des cluses, autres formes originales du relief, qui viennent recouper l'orientation des crêtes et constituer des sites singuliers.

A l'échelle de l'ensemble de paysages, il faut noter un phénomène spécifique : dans un même sillon, des rivières peuvent couler dans des directions opposées vers l'ouest et l'est pour rejoindre le Blavet, la Vilaine et le Loc'h. Le sentiment de désorientation, de labyrinthe, est ainsi accentué, de même que l'originalité du territoire.

Cette eau omniprésente, associée aux reliefs, se manifeste par des motifs « discrets » : fossés, talus, ruisseaux en fond de pâture. Elle est souvent camouflée dans une végétation abondante.

Les principales crêtes sont occupées par la végétation tandis que les fonds sont plutôt visuellement dégagés du fait des cultures. Cette structure est lisible depuis certaines hauteurs, depuis les fonds dégagés, et marque les principaux sillons par un phénomène de répétition, de paysages parallèles et identiques. Cette sensation est accentuée par le fait que de nombreuses routes traversent le système.

Lande (source Atlas des paysages du Morbihan)

Structure paysagère (source Atlas des paysages du Morbihan)

Partout ailleurs la végétation semble omniprésente. Elle se présente à la fois sous des formes très diverses – haies du bocage, boisements de feuillus et plantations de conifères, vergers, friches, végétation des berges - et dans toutes sortes de situations du relief – crêtes, coteaux, fonds…). Le paysage est ainsi nettement marqué par la présence des arbres et défini en une multitude de limites visuelles, produisant une infinité d'unités de perception à échelle rapprochée.

Les landes sont aujourd'hui quasiment absentes. L'abandon des pratiques anciennes de pâturage ou d'étrépage, la plantation de pins et la colonisation naturelle se sont imposés à son détriment. Le paysage y perd une part de variété, une « couleur de moins » dans la palette. On remarquera également que le rapport d'échelle n'est pas le même entre une végétation rase et des boisements. Les reliefs ont ainsi tendance à être écrasés par la taille relative des arbres, notamment à l'approche des cluses, qui n'expriment pas toute leur valeur « dramatique », et les affleurements de roches, magnifiques scènes de paysage, sont enfouis sous la masse des arbres.

Les landes ourraient apporter à nouveau un intérêt non négligeable aux paysages. Elles nécessitent cependant une gestion spécifique pour exprimer tout leur potentiel, en particulier celui de la végétation rase.

L'ensemble de paysages des Vallées naviguées (source Atlas des paysages du Morbihan)

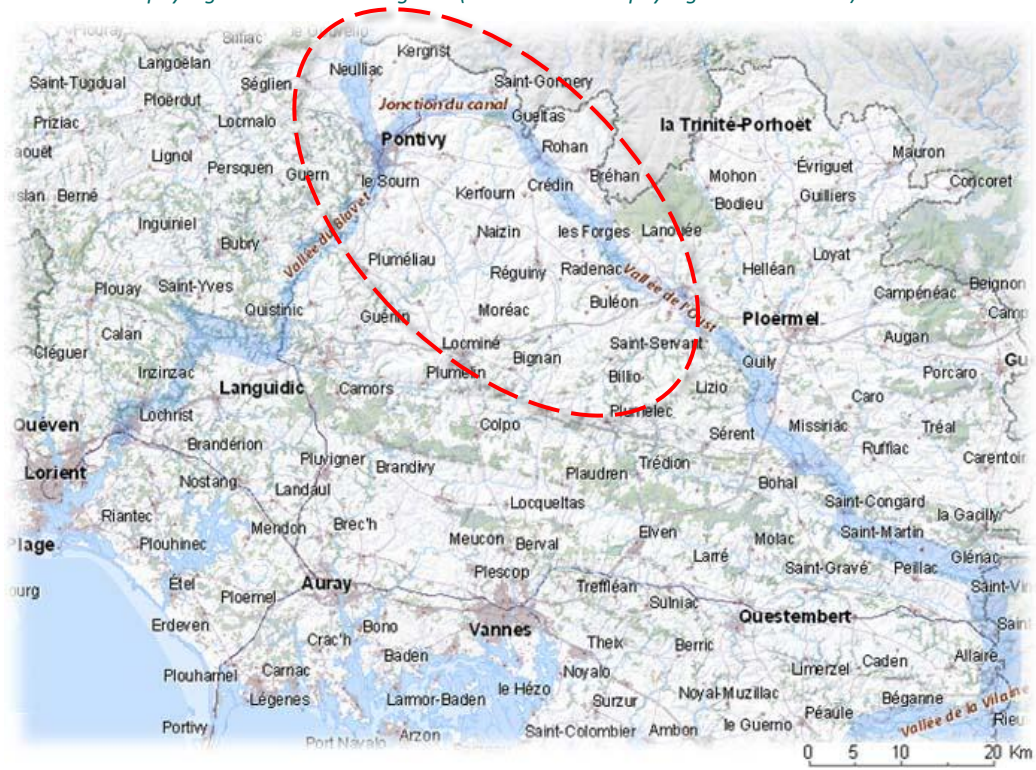

Canal de jonction, le long d'un bief de l'ouvrage d'art, ambiance de flanerie le long du canal de Nantes à Brest (source Atlas des paysages du Morbihan)

L'ensemble de paysages des Vallées naviguées

Les unités de paysages de la vallée du Blavet à l'ouest, des vallées de l'Oust et de la Vilaine à l'est, où l'on trouve des paysages spécifiques, tentent de contourner les landes de Lanvaux dans leur course vers l'océan. Une grande singularité du territoire morbihannais vient du fait que ces vallées paraissent être reliées par deux fois : en amont, la jonction du canal les unit en un audacieux ouvrage d'art, et en aval, au sein des reliefs des Landes de Lanvaux, les sillons composent des paysages de vallées traversant le département d'est en ouest, reliant l'un à l'autre le Blavet, l'Oust et la Vilaine…

Dans le réseau des vallées naviguées les composantes s'organisent en paysages attractifs, animés par la présence de l'eau, les écluses, les possibilités de promenades, les épisodes parfois spectaculaires des reliefs, comme les cluses creusées par les rivières pour franchir la barrière des reliefs de Lanvaux. On y trouve également de nombreuses villes, qui adressent aux rivières leurs façades pour composer d'attractifs paysages urbains, comme à Pontivy, Josselin, Rohan ou Malestroit.

Photo prise le 11/09/23 à Évellys

Photo prise le 11/09/23 à Moréac

LES SOUS ENTITES PAYSAGERES

Plateau de l'Ével

Délimitée par le Blavet, l'Oust, et les reliefs de Lanvaux au sud, l'unité du plateau de l'Ével présente dans le Morbihan les caractères les plus nettement marqués d'un paysage agricole moderne, constitué de grandes parcelles de cultures et ponctué de nombreux bâtiments d'élevage, de stockage et de transformation.

A proximité du Blavet, les modalités de développement du pôle urbain de Pontivy impliquent une pression urbaine sur le plateau.

Le réseau des rivières vient strier le dégagement général de lignes boisées, plus difficilement accessibles.

Les paysages sont ici confrontés aux dynamiques des plateaux cultivés : problématiques d'inscription paysagère des bâtiments agricoles et des maisons neuves, abandon des terres de vallées… tandis que le cadre de vie des habitants, voire des touristes, appelle une attention aux réseaux d'espaces associant les espaces publics des agglomérations et les composantes de la charpente naturelle, principalement les vallées.

Campagne de l'Yvel, un sol plat porte les cultures scandées par des plans de végétation marquant les cours d'eau ou les lisières des bois (source Atlas des paysages du Morbihan)

Plateau de l'Yvel

Délimitée par l'Ouest, les rebords de Brocéliande, les reliefs de Lanvaux au sud et la limite départementale au nord, l'unité du plateau de l'Yvel présente les caractères marqués d'un paysage agricole moderne, constitué de grandes parcelles de cultures et ponctué des bâtiments d'élevage, de stockage et de transformation.

Le réseau des rivières vient strier le dégagement général de lignes boisées, plus difficilement accessibles, tandis qu'un semis de boisements le distingue de son voisin le « plateau de l'Evel », plus nettement dégagé.

Ouvertures et horizons boisés vers Noyal-Pontivy *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

Repérage des bâtiments d'élevage dans la campagne de Bignan
(source Atlas des paysages du Morbihan)

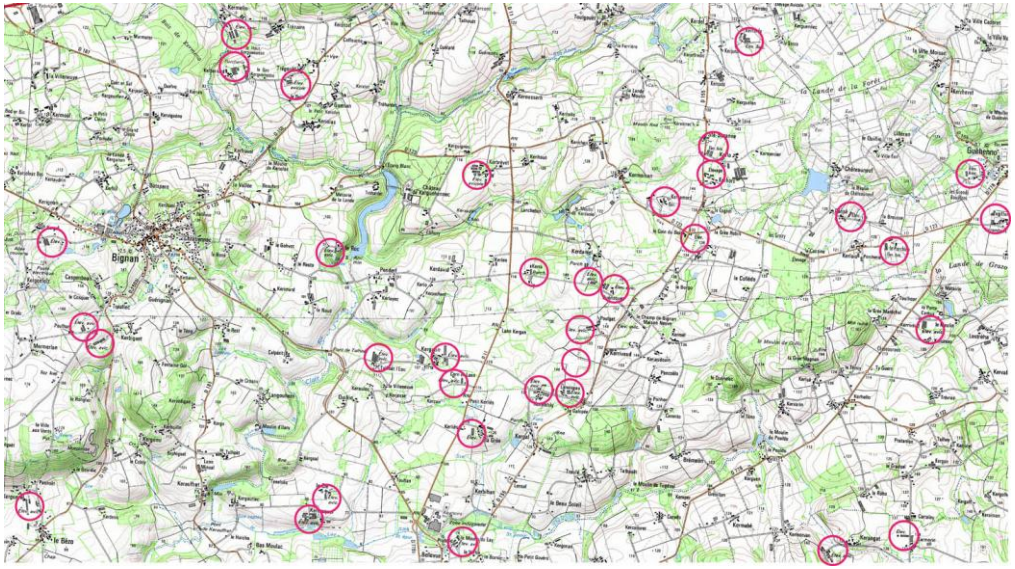

Plateau de Plumelec

Le plateau de Plumelec est inscrit entre le sillon du Tarun et de Claie et le plateau de l'Evel. Le relief boisé au sud et le canal de l'Oust à l'ouest donnent des limites franches à l'unité.

Une direction générale sud-ouest - nord-est est marquée par le relief, le réseau hydrographique affirmé strie fortement le plateau du nord au sud. Il est également recouvert de nombreux boisements qui donnent une ambiance profonde et reculée à l'unité.

Les conditions de perception sont particulièrement difficiles. Il n'existe que peu de vues lointaines, hormis pour les villages en position haute sur les crêtes. Partout l'horizon est raccourci par des forts boisements. De même, il très difficile de percevoir les motifs de l'eau.

Le bocage est présent, mais en faible proportion et concentré autour de Locminé qui jouit par conséquent d'un cadre de qualité pour de belles promenades.

La présence forte des bâtiments d'élevages (avicoles, porcins, bovins) est plus qu'ailleurs une caractéristique du plateau. L'élevage intensif ou hors sol n'est cependant pas le seul motif de l'activité agricole, on identifie aussi des prairies sous forme de clairières cultivées ou pâturées qui ponctuent les fonds de vallons et apportent de la lumière. Ces « chambres de paysage » abritent parfois des vergers anciens.

Vue du sillon du Tarun et de la Claie *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

Vue du sillon du Tarun et de la Claie *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

Sillon du Tarun et de la Claie

Le relief conditionne l'originalité et l'ambiance de ces paysages. Les sillons correspondent en effet à des vallées dont l'orientation est perpendiculaire à l'écoulement naturel des rivières vers la mer. L'effet d'encaissement est atténué par la grande amplitude d'un versant à l'autre. Les versants présentent des reliefs creusés par de nombreux petits affluents qui alimentent les rivières principales.

Les fonds et la partie basse des versants sont globalement ouverts et cultivés. Ils sont couverts d'une résille bocagère qui contraste avec les hauteurs boisées, constituant ainsi une structure assez identifiable.

La végétation arborée accompagne en revanche presque systématiquement les rives et masque les cours d'eau à l'observateur.

Au sein cette vaste organisation à peu près ordonnancée qui caractéristise l'ensemble des reliefs des Landes de Lanvaux, on note dans cette unité une dispersion particulière des motifs de végétation (bosquets, vergers, friches) qui anime vivement les ambiances et les parcours.

Carte de l'unité de paysage de la vallée du Blavet *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

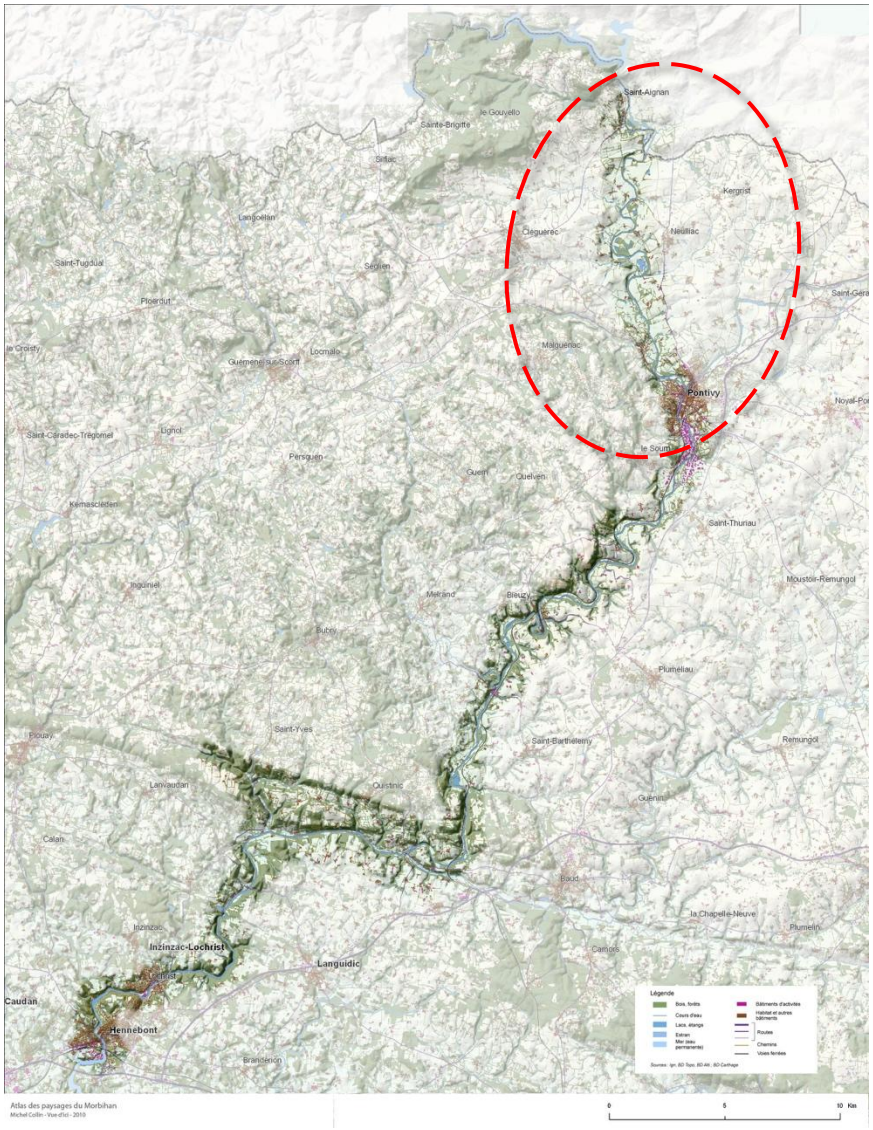

La vallée du Blavet

La vallée du Blavet traverse le département du nord au sud, d'abord au contact de plusieurs unités paysagères de plateaux : le massif de Quénécan, le plateau de l'Ével, le plateau de Guémené, puis à travers l'ensemble des reliefs des Landes de Lanvaux dont elle emprunte les sillons et recoupe les crêtes avant de rejoindre la plaine côtière.

A chacune de ces séquences, la vallée présente un faciès et une ambiance relativement différents :

- une inscription discrète, progressive, dans le plateau cultivé de l'Ével, avec des transitions plus souples avec les versants ;
- un site de vallée lisible et plus nettement délimité au contact du plateau de Guémené et des reliefs des Landes de Lanvaux, dont les reliefs sont plus marqués

Le profil de la vallée du Blavet varie au long de son parcours et des unités de paysages voisines, en fonction des éléments de charpente naturelle rencontrés.

Elle est fédérée par les éléments du relief et de l'eau qui forment une structure paysagère identifiable. L'organisation et la présence sensible des composantes (relief, eau, végétation) déterminent trois séquences paysagères, organisées principalement par les ruptures fortes occasionnées par les sillons de Lanvaux :

- Séquence de Saint-Aignan à Pontivy (une vallée ouverte sur les cultures) ;
- Séquence de Pontivy à Saint-Barthélemy (une vallée dissymétrique entre Guémené et l'Ével) ;
- Séquence de Saint-Barthélemy à Hennebont (le labyrinthe des sillons de Lanvaux).

Photo prise le 11/09/23 à Pontivy *(crédit photo E.A.U)*

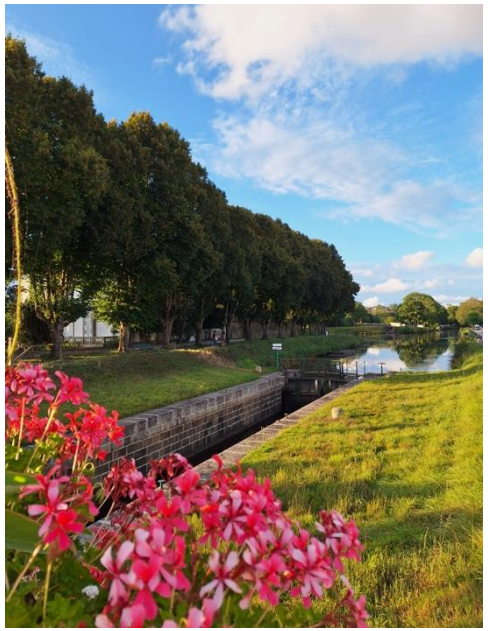

- Saint-Aignan – Pontivy

Entre le lac de Guerlédan et Pontivy, le Blavet traverse le plateau de l'Ével.

La vallée se caractérise par des versants très peu marqués. C'est la séquence durant laquelle la rivière est la moins encaissée dans le plateau.

Malgré de belles ouvertures qui mettent l'eau du Blavet en contact visuel avec les terres agricoles, la végétation de rive tend à isoler la rivière de son environnement proche. La présence de nombreux méandres renferment étangs et gravières, peu valorisés et peu accessibles.

C'est une séquence où les affluents s'étendent loin du fleuve et innervent le plateau. Grâce aux reliefs, pourtant modestes, la présence de la vallée est ainsi nettement ressentie de loin, malgré l'écran végétal permanent des rives.

Les routes se tiennent à l'écart des boucles du fleuve. Les villages, dispersés, sont en général agglomérés le long des routes. Seuls quelques fermes et bâtiments d'activités sont réellement en situation de berge.

- Pontivy

Pontivy est nettement une « ville fluviale », correspondant à un carrefour de communication de la navigation. Le Blavet constitue l'armature principale de la structure urbaine et de l'espace public.

Vue depuis le rebord « rive gauche » du Blavet *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

Le bétail à la pâture *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

Les berges font l'objet en ville d'un soin remarquable, valorisant la présence du Blavet au sein du paysage urbain. En revanche, les berges ne sont pas aussi nettement mises en valeur dans la séquence industrielle, bien qu'elles donnent accès aux belles ambiances naturelles en aval.

La ville s'étend également sur les versants, marqués chacun par une structure particulière.

- Entre Pontivy et Saint-Barthélemy, une vallée dissymétrique

En aval de Pontivy, les versants du Blavet s'accentuent, les reliefs structurent la perception. La vallée prend une forme caractéristique, une structure paysagère identifiable. Le cours de la rivière lui même est différent, et prend la forme d'un enchaînement de boucles caractéristiques, sinuant entre les reliefs marqués.

En fond de vallée, la voie ferrée accompagne les boucles du Blavet, plus ou moins à son contact.

En rive gauche, le versant est moins marqué, et la transition avec le plateau de l'Ével est plus douce.

A l'image de la séquence amont, plusieurs affluents entaillent les plateaux voisins. Cependant, ils s'accompagnent le plus souvent d'une végétation abondante, et permettent peu de continuités visuelles. La végétation tend à isoler les vallons du plateau lui-même, davantage dégagé, et où se positionnent les bâtiments d'élevage.

Carte de l'unité de paysage « Canal de jonction » *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

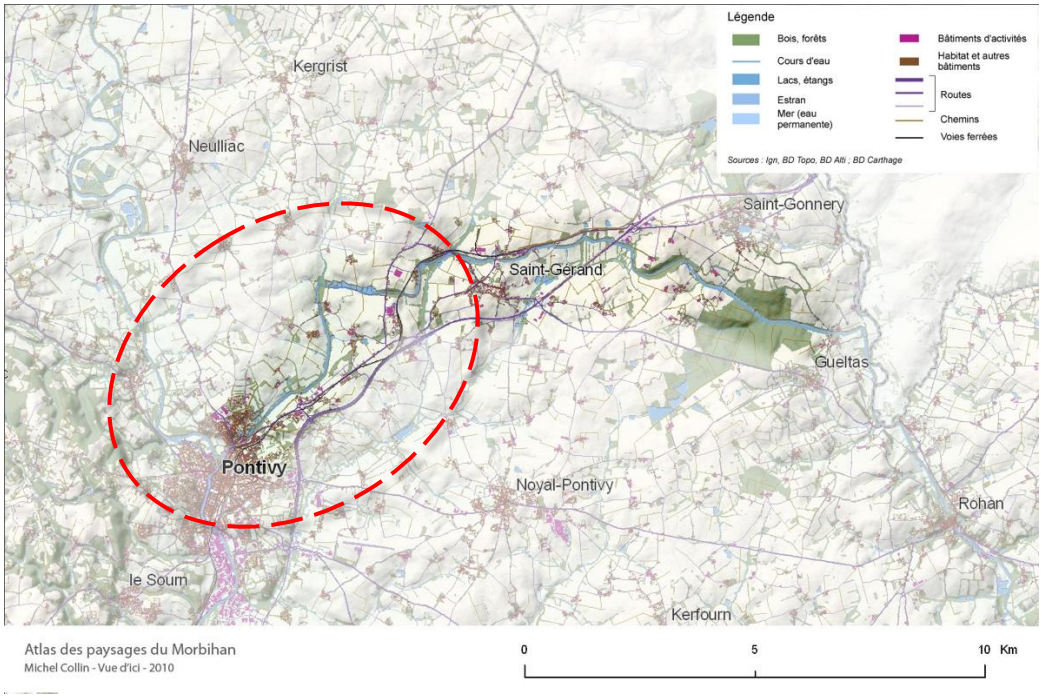

Le canal de jonction

Le caractère d'ouvrage d'art et les ambiances qui en résultent impliquent de distinguer le canal de jonction des portions de vallées naturelles qu'il relie.

L'unité de paysage représente un tronçon d'une quinzaine de kilomètres entre le Blavet à l'ouest, avec lequel le canal de jonction se connecte à Pontivy, et l'Oust à l'est, dont la connexion est assurée aux environs de Saint-Samson, au centre du plateau de Loudéac.

Hormis la pente des bassins versants, les reliefs naturels n'interviennent que peu dans la constitution de ce paysage. On peut presque parler d'un paysage construit, dans lequel un ouvrage d'art de très grande ampleur a créé un paysage.

Pour fonctionner, le canal à bief de partage nécessite l'alimentation de son plan d'eau le plus élevé. Cela implique en outre que chaque écluse soit associée à un étang, réservoir nécessaire au soutien d'étiage, et un réseau de rigoles conduisant les eaux de ruisseaux avoisinants. L'alimentation se fait aujourd'hui par pompage dans le Blavet, mais les rigoles sont toujours inscrites dans le paysage.

L'eau est évidemment l'élément naturel central du paysage, sous une forme de « rivière artificielle », dont les ouvrages d'art et les arbres d'alignements composent un cadre particulier et valorisant. Visuellement, les plans d'eau reflètent leur environnement et le ciel, multipliant par deux l'espace perçu et renforçant les effets de perspective.

La succession des biefs, et les écluses elles-mêmes, forment la colonne vertébrale de ce paysage. Les maçonneries de pierre se succèdent en escalier, et suscitent un effet de paysage très marqué. Selon qu'on les observe vers l'amont ou l'aval, l'aspect est très différent : vers l'amont, les écluses se superposent, et forment un motif de vaste terrasses s'élevant les unes au-dessus des autres. Vers l'aval, au contraire, les maçonneries s'effacent pour qu'apparaissent davantage les plans d'eau des biefs et des étangs. La qualité des maçonneries de pierre et des dispositifs des portes contribue beaucoup à la beauté de la séquence.

Il faut y ajouter les maisons d'éclusiers qui scandent la succession d'écluses, chacune exprimant le soin très attentif avec lequel le site est entretenu, les jardins étant particulièrement soignés.

Le canal est également accompagné par le traditionnel chemin de halage, support de promenades et point de vue privilégié.

De grands alignements (chênes, hêtres, platanes...) accompagnent le canal et sont porteurs d'ambiances le long du chemin de halage. Associés à la figure étirée des biefs, les alignements contribuent à donner à l'espace une forme de perspective très organisée, construite, comme une rue dont la chaussée serait faite d'eau.

Les ambiances varient, alternant les échelles intimes cadrées par les magnifiques alignements dans un paysage aux horizons courts, les percées visuelles réduites à travers l'épaisse végétation de rive, et les paysages plus ouverts, lorsque le vallon est moins encaissé, les transitions plus douces avec le plateau, et les horizons plus lointains marqués par les ondulations du relief.

L'intelligence de la végétation qui inscrit le canal dans son paysage est particulièrement sensible sur les sections « en belvédère », lors du franchissement d'une crête, où le canal se retrouve placé au-dessus du plateau.

De nombreux secteurs de boisements plus ou moins broussailleux accompagnent le dispositif. Les étangs de réserve d'eau sont ainsi presque systématiquement adossés à des masses boisées. La perception est ainsi encore plus resserrée sur les plans d'eau.

Le canal, comme toute infrastructure, dispose également de nombreux « bas-côtés » ou dépendances vertes, parfois d'importants fossés, qui sont simplement fauchés.

Carte de l'unité de paysage de la vallée de l'Oust *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

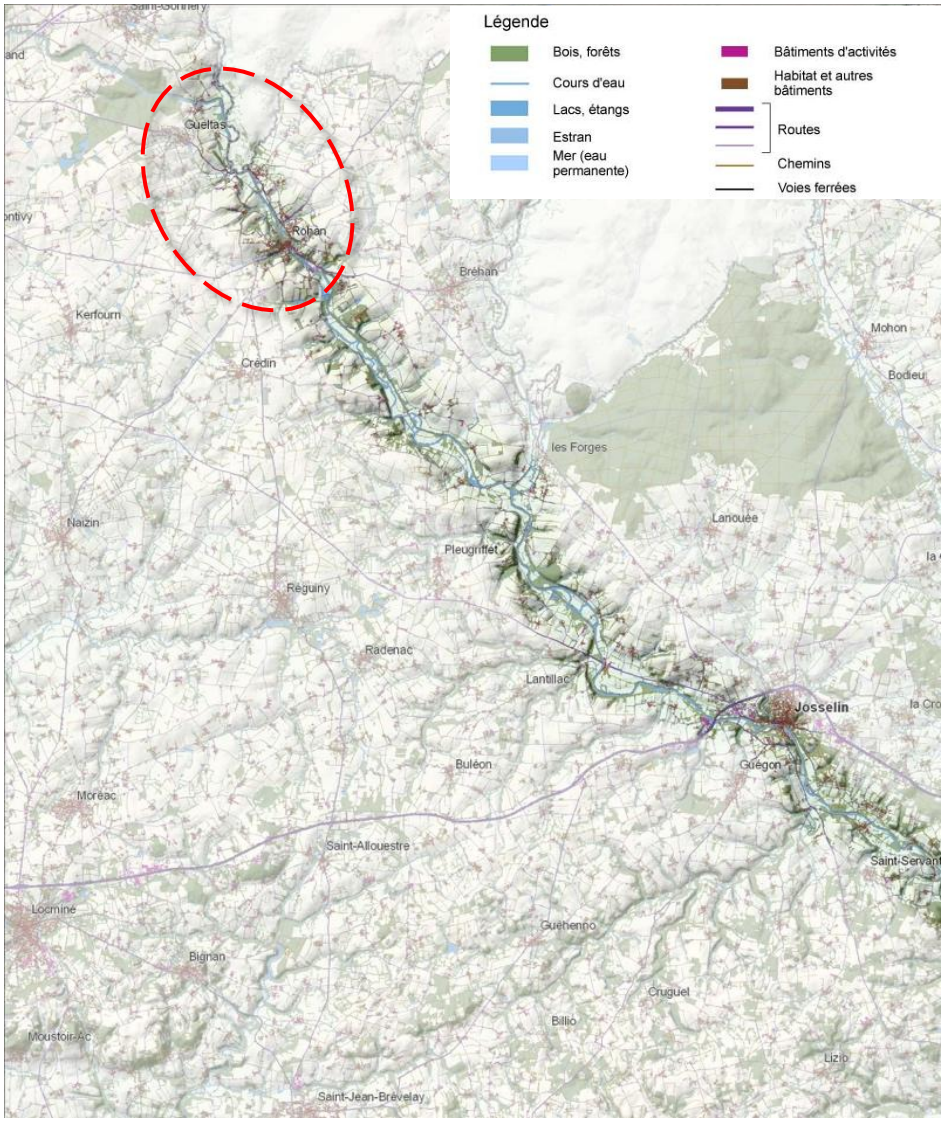

La vallée de l'Oust

La vallée de l'Oust est également identifiée en tant que paysage sous le vocable de canal de Nantes à Brest.

Dans sa traversée du plateau de Pontivy-Loudéac, la vallée apparaît comme un sillon faiblement creusé, mais dont la perception est renforcée par la végétation arborée qui souligne les formes du relief. Ensuite, l'Oust emprunte un des sillons des reliefs des Landes de Lanvaux.

Alors que le plateau de Pontivy-Loudéac est peu urbanisé, la vallée rassemble de petites villes le long de son cours ; Rohan, Josselin, la Chapelle-Caro, Malestroit se succèdent et constituent pour une grande partie l'armature urbaine du plateau. La structure et les espaces publics de ces villes se sont organisés et ont tiré parti de la charpente naturelle de la vallée.

La perception de la vallée est directement influencée par les modalités de parcours : alors que le chemin de halage permet de longer l'Oust sur l'ensemble de son cours et de le percevoir de « l'intérieur », les routes ne s'approchent que rarement de la rivière, hormis pour la franchir.

La vallée apparaît de plus en plus comme un site touristique réputé pour la qualité de ses promenades. Mais l'Oust traverse aussi des territoires agricoles de type « Bretagne intérieure » dont l'économie est fondée sur la production agro-alimentaire, peu propice au tourisme. La vallée en devient, par contraste, d'autant plus attractive.

La typologie des espaces ruraux

Le commissariat général à l'égalité des territoires a publié en 2022 des cartes de typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM).

Le principal espace rural que l'on retrouve dans le territoire du SCoT consiste en les « Paysages de cultures avec forte marque du bâti ».

- La CC Pontivy est particulièrement composée de ce type de paysage, le deuxième espace rural dans cet EPCI est celui des « Plaines et plateaux, campagne diversifiée avec bâti marqué ». Les communes de Sainte-Brigitte et Saint-Aignan ont un espace rural de collines et vallées, paysages diversifiés. Les communes de Pontivy et du Sourn sont considérée comme un espace rural artificialisé : présence forte du bâti en paysage artificialisé (cultures, forêts, vignobles).
- Dans la CC Centre Morbihan Communauté, l'espace rural est particulièrement composé de type de paysage « Paysages de cultures avec forte marque du bâti ». Les communes de Bignan et Locminé sont considérée comme un espace rural artificialisé. La seule commune de Billio a un espace rural de collines et vallées en prairies, peu artificialisées.

Le reste du document étudiera plus en détails les ambiances, secteurs et unités paysagères qui composent le Pays de Pontivy.

Typologie des espaces ruraux *(source CGET, Traitement E.A.U.)*

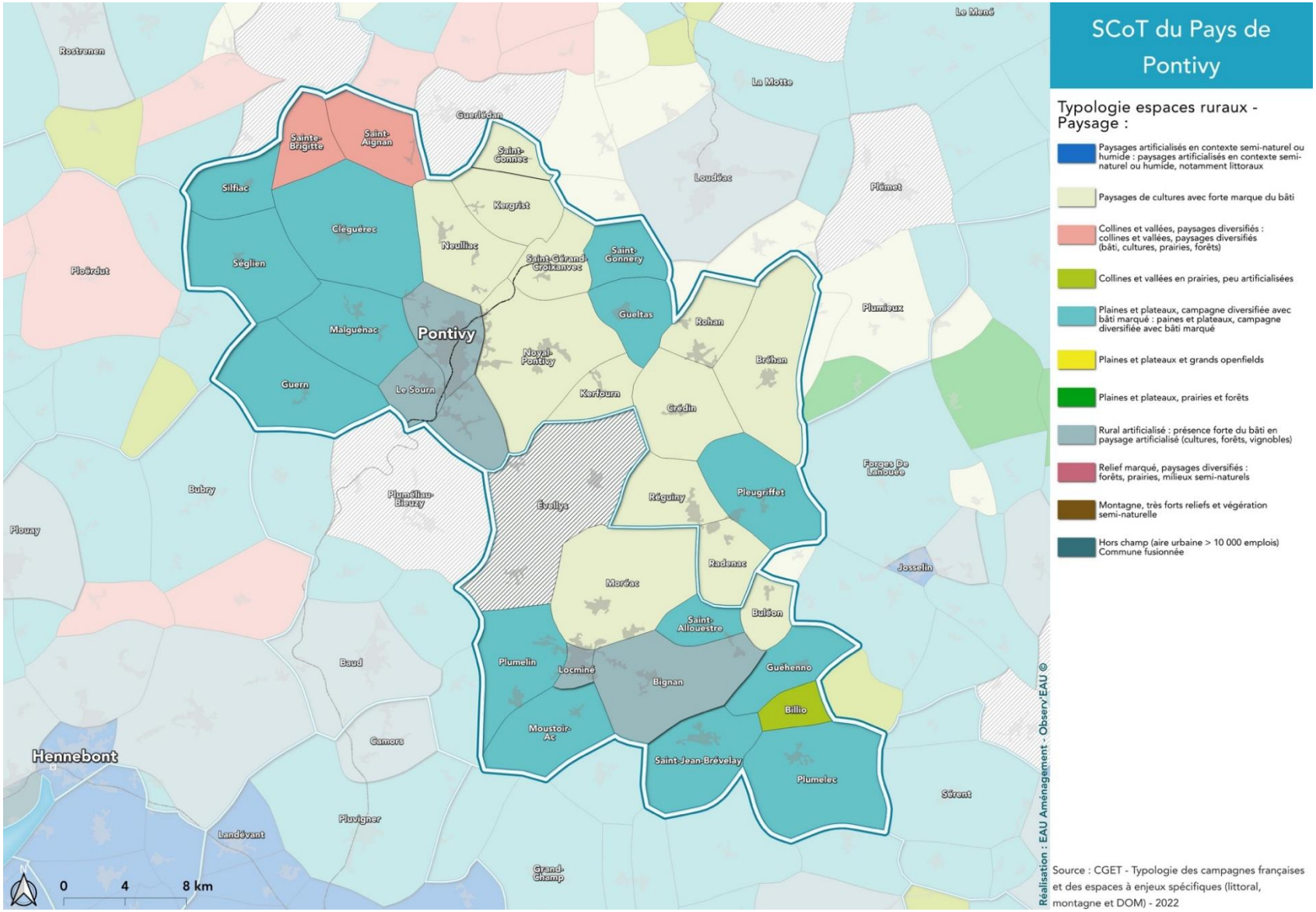

LES ENJEUX PAYSAGERS

Les enjeux de paysage liés à l'urbanisme

Le développement urbain qui est une des principales dynamiques auxquelles sont confrontés les territoires se traduit par des enjeux paysagers très importants de plusieurs types qui sont développés ici.

Enjeux de la répartition du bâti

Les campagnes du Morbihan ont subi les effets considérables de l'étalement et du mitage. Les modes d'implantation du bâti ont déstructuré les pôles urbains et les paysages, devenus moins compréhensibles, notamment à l'approche des bourgs. De nouveaux modes d'urbanisation sont devenus nécessaires, dans une approche des territoires plus partagée, en particulier en mettant un terme à l'étalement le long des routes et en assurant une meilleure cohérence urbaine des agglomérations.

Les routes ont occasionné un très important développement de zones d'activités, industrielles, commerciales, ou agro-alimentaires, et des secteurs de logements proches de villes. Réciproquement, le développement nécessite la création de nouvelles infrastructures de transport. Il en résulte un paysage souvent désordonné, mais actif, qui nécessite une approche par parcours et des traitements des interfaces.

Enjeux des formes urbaines

Le développement par l'étalement et sous forme de zones fonctionnelles a suscité un paysage urbain morcelé, sans continuité avec les centres ou entre les zones, tandis que l'ambiance de ces « zones » traduit une importante standardisation et une perte de repères locaux. Dans le même temps les formes urbaines linéaires et étalées consomment des surfaces naturelles et agricoles importantes.

La discontinuité de l'espace public et la banalisation des ambiances appellent une recherche de lien et de caractère. L'ancrage au lieu et aux éléments de nature représente une piste intéressante de projet urbain, exposée plus loin comme élément de méthode : identifier les structures paysagères du territoire. Dans le même temps, la prise en compte des paysages appelle un mode de développement moins consommateur d'espace agro-naturel et plus attentif à la consolidation des centres des agglomérations.

Enjeux de l'architecture

Le modèle du pavillon individuel a contribué à une importante « banalisation » des paysages. Il est devenu nécessaire d'adopter des formes architecturales mieux inscrites dans leur environnement urbain et moins consommatrices de surfaces agricoles ou naturelles. L'architecture peut marquer, stigmatiser ou sublimer un paysage.

Aujourd'hui le constat de 50 ans de développement de maisons individuelles, est plutôt négatif sur le paysage, en termes d'étalement et de standardisation.

Quelques pistes se présentent, permettant de prendre de nouvelles orientations, que ce soit au niveau des collectivités locales ou des particuliers :

- Mettre un terme à l'étalement urbain et favoriser la cohérence des pôles urbains

Sortie d'un bourg de campagne dans le Morbihan. Le paysage a perdu de sa lisibilité, la limite de l'urbain est moins nette et les visions de la campagne reculent loin du centre bourg, du fait de l'étalement linéaire (source Atlas des paysages du Morbihan)

La RD 768 à Pontivy. La route, l'échangeur et la zone commerciale consomment de vastes espaces, occasionnant des discontinuités urbaines et paysagères, et des effets de sur-dimensionnement (source Atlas des paysages du Morbihan)

- Faire connaître et mettre en œuvre de nouvelles formes urbaines pour permettre aux populations d'accéder à de nouveaux produits
- Recourir davantage à l'architecte, pour une meilleure inscription du bâti dans le contexte et la création de réelles identités locales contemporaines
- Produire davantage de logements par groupes, et moins à l'unité, de sorte à mieux maîtriser les continuités urbaines
- Reformuler les règlements quand ils ne font que reconduire et imposer le modèle banal, contribuant ainsi à la standardisation
- Définir les conditions de cohérence de l'espace public : implantations sur la rue et en mitoyenneté, position et dimensions des gabarits et des façades.

Les enjeux de l'agriculture, du bocage et de la forêt

Les valeurs du paysage rural morbihannais

L'histoire très particulière de l'agriculture bretonne influence non seulement la forme des paysages ruraux mais aussi les regards, les jugements de valeur qui sont portées sur eux. Avec la réforme en cours de la Politique agricole commune (PAC), le moment est propice au rappel des valeurs du paysage rural qui, si l'on y prête insuffisamment attention, risque de manquer son rendez-vous avec les attentes de la société.

La réussite technique et sociale des transformations agricoles, les profondes évolutions des revenus et des modes de vie ont été vécues par les populations comme un progrès réel, jusqu'à ce que le marché, très concurrentiel, ne vienne remettre sérieusement en cause les revenus de l'activité.

Photo prise le 11/09/23 à Évellys (crédit photo E.A.U)

Photo prise le 11/09/23 à Évellys (crédit photo E.A.U)

- **Les vallées non canalisées**

Elles souffrent d'un phénomène global « d'abandon » des activités d'élevage qui autrefois les maintenaient ouvertes. Les fonds de vallée sont délaissés au profit des plaines et des plateaux, et se sont fermées par l'enfrichement ou le boisement.

- **Les points de vue**

Ils sont peu nombreux compte tenu d'effets de reliefs peu sensibles. Ils sont en outre fréquemment occultés par la présence des boisements, notamment sur les crêtes.

- **Les ouvertures et les cadrages**

Ils donnent à lire les paysages et peuvent être contrariés par les effets de l'abandon (friches et boisements) ou le mauvais positionnement d'objets bâtis. La visibilité est une très grande valeur, notamment à proximité des rivages. Il est nécessaire d'encourager l'agriculture et de réfléchir à des développements urbains en cohérence avec les espaces cultivés.

- **Le bocage, emblème des territoires agricoles traditionnels**

La Bretagne a récemment été bouleversée par les politiques de remembrement ; on estime à 60% le linéaire de bocage disparu de Bretagne entre 1960 et 1980 (SSCENR, 1999). Le maintien du bocage mobilise aujourd'hui de nombreux acteurs pour divers motifs (nostalgie, utilité agronomique et environnementale, valeur paysagère).

Le bocage est un emblème des paysages agricoles bretons, un motif paysager a priori stable en comparaison des cultures sans cesse mouvantes.

Locminé - ZI Saint-Allouestre. Le grand silo bien en vue sur sa crête depuis la RN24 constitue une des balises des parcours morbihannais. Il symbolise la présence d'une certaine agriculture assumant sa modernité (source Atlas des paysages du Morbihan)

Bâtiments agricoles anciens. Toujours en relation avec l'habitat, ils s'organisent en cours. On peut noter la qualité de facture des bâtiments (appareillage des pierres) (source Atlas des paysages du Morbihan)

- **Les réseaux de chemins creux**

Empruntés à l'origine pour les besoins de l'exploitation, ils sont aujourd'hui des lieux de promenade et de découverte où « s'invente » le paysage.

- **Les forêts de feuillus**

Les lisières interviennent dans les perceptions lointaines dont elles marquent souvent l'horizon. « Fond de tableau » des implantation bâties, elles nécessitent le maintien de surfaces cultivées dégagées. L'ambiance des forêts de feuillus sont d'un grand intérêt paysager, notamment en raison des lumières raffinées et changeantes.

« Usines agricoles » *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

Bâtiment agricole de grande longueur « Usines agricoles » *(source Atlas des paysages du Morbihan)*

Les bâtiments agricoles : un enjeu spécifique

Les bâtiments agricoles ponctuent les paysages ruraux du Morbihan, tout particulièrement les éléments nouveaux qui se sont multipliés depuis la révolution agricole de la deuxième moitié du XXe siècle. Par leur implantation, leur volume, leur matériau et leur couleur, ils sont une composante importante du paysage rural dont ils marquent parfois les vues lointaines.

Bien intégrés, ils peuvent contribuer à la mise en valeur des paysages et à l'expression de l'économie des territoires. En revanche, lorsqu'elles ne s'inscrivent pas dans leur environnement, ces constructions deviennent synonymes de « fausse notes » visuelles et de banalisation des paysages.

Le Morbihan possède un bâti agricole ancien d'une grande richesse patrimoniale. Les maisons paysannes et les bâtiments d'exploitation sont les témoins d'une longue tradition constructive. Leurs volumes sont simples. Les matériaux de construction employés d'origine minérale (pierre, terre, ardoise) ou végétale (bois) sont de couleurs mates et foncées.

L'évolution des techniques agricoles induisant une augmentation de la taille des exploitations combinée à l'évolution des techniques de construction ont abouti à la création de nouveaux types de bâtiments et à de nouvelles contraintes. A l'instar des parcelles, leurs dimensions sont beaucoup plus grandes, tant en plan qu'en volumétrie. Ces bâtiments répondent à des critères essentiellement fonctionnels et économiques. Ils sont standardisés et implantés selon des critères utilitaires sans toujours tenir compte du paysage environnant.

Photo prise le 12/09/23 à Saint-Allouestre *(crédit photo E.A.U)*

Enjeux des centrales éoliennes et photovoltaïques

Les centrales éoliennes

Les sensibilités du territoire morbihannais expriment différentes contraintes de protection qui orientent les possibilités d'implantation de parcs éoliens :

- les contraintes liées au patrimoine et aux paysages protégés (sites inscrits, sites classés, paysages emblématiques...)
- les contraintes liées au milieu naturel et à l'environnement (Natura 2000, ZNIEFF, Arrêté de protection de biotope, périmètres RAMSAR, réserves naturelles, ...)
- les contraintes liées aux zones habitées (périmètre de 500 m autour des logements)
- les contraintes liées aux servitudes humaines (réseaux routier et ferré, ondes radio-électriques, captage d'eau potable, servitudes aéronautiques et militaires...)
- les contraintes liées aux réseaux électriques existants (capacité technique d'absorption d'une puissance électrique supplémentaire au réseau).
- Une perspective d'évolution qui appelle une vision stratégique

Deux effets sont à contrôler particulièrement à l'échelle du département : le mitage (ou la dispersion territoriale), et la saturation.

- Le risque du mitage éolien

L'effet de « mitage éolien » menace les paysages, une grande attention doit être portée aux projets de répartition dans l'espace.

Photo prise le 11/09/23 à Évellys *(crédit photo E.A.U)*

- Le risque de saturation

La répartition actuelle dessine déjà un secteur préférentiel sur le plateau de Pontivy-Loudéac, pour lequel la présence des machines est en passe de devenir un caractère paysager spécifique. Un projet de répartition « faisant paysage », partagé avec les Côtes d'Armor, peut s'avérer utile sur l'ensemble des plateaux. Il permettrait d'éviter l'effet d'accumulation et de saturation qui naît lorsque, depuis un même point de vue, l'horizon est occupé en de nombreux points par les éoliennes.

Les centrales photovoltaïques

- Des effets de concurrence avec l'agriculture à éviter

Les bâtiments d'élevage peuvent, avec la méthanisation, représenter un intéressant potentiel de récupération d'énergie sans impact paysager.

Associer l'entretien du bocage et des forêts avec la production d'énergie pourrait offrir d'intéressantes perspectives dans l'avenir, lorsque les conditions économiques s'y prêteront.

L'EVOLUTION DE PAYSAGE

L'évolution du paysage sur le territoire du SCoT du Pays de Pontivy a la tendance :

L'augmentation des surfaces urbanisées depuis 1985

Depuis 1985, l'emprise de l'urbanisation a été multipliée par trois sur le pays pontivyen. Pourtant, la tache urbaine était déjà très étendue en 1985, suite à une première phase d'extension très importante au cours des années 1970. La consommation d'espace a été la plus intense sur la période 1990-2000 et, malgré un ralentissement depuis 2000, elle reste nettement supérieure à la moyenne morbihannaise.

Les grandes tendances qui ressortent sont :

- une concentration de l'urbanisation autour des principaux pôles urbains de Pontivy et Locminé jusqu'en 1995. A partir des années 1990, les pôles secondaires tels que Rohan, Saint-Jean-Brévelay s'étalent, ainsi que les communes périurbaines
- la participation significative des zones d'activités à l'étalement de l'urbanisation. Elles sont localisées le long des grands axes tels que Rennes/Lorient, Pontivy/Baud, Pontivy/Vannes et Pontivy/Loudéac.

L'étalement de l'urbanisation à l'échelle d'un bourg

Depuis les années 1950, les mutations économiques, techniques, sociales et culturelles ont participé à une transformation du rapport des hommes à leur territoire. Les principales conséquences spatiales de ces mutations sont :

- l'allongement des distances entre les lieux de travail, de résidence et de chalandise
- l'étalement de l'urbanisation
- la sectorisation de l'espace, avec la séparation des espaces réservés à l'habitat et aux activités
- une demande accrue de « nature » par la population, devenue sédentaire et « urbaine », qui se traduit par la création de lieux récréatifs et la construction de maisons individuelles avec jardins.

L'étalement urbain, qui caractérise la dynamique de l'habitat dans certains secteurs, dessine de nouveaux paysages et créé une dilution d'espaces urbains dans ce territoire à dominante rurale. Les composantes architecturales, paysagères (liées au cadre de vie) ou routières (évolution en parallèle des infrastructures) ne semblent guère maîtrisées, ni sur le plan quantitatif, ni, bien souvent, sur le plan qualitatif. Ce constat (qui dépasse largement le cadre du pays) pose entre autre la question de la densité et de la perte d'identité des paysages du pays (banalisation et répétitivité). Or, sur ce thème, la recherche d'un paysage de qualité est intimement liée à la notion « d'urbanisme » de qualité.

ZOOM sur l'évolution des paysages urbains *(source PLUi de Pontivy Communauté)*

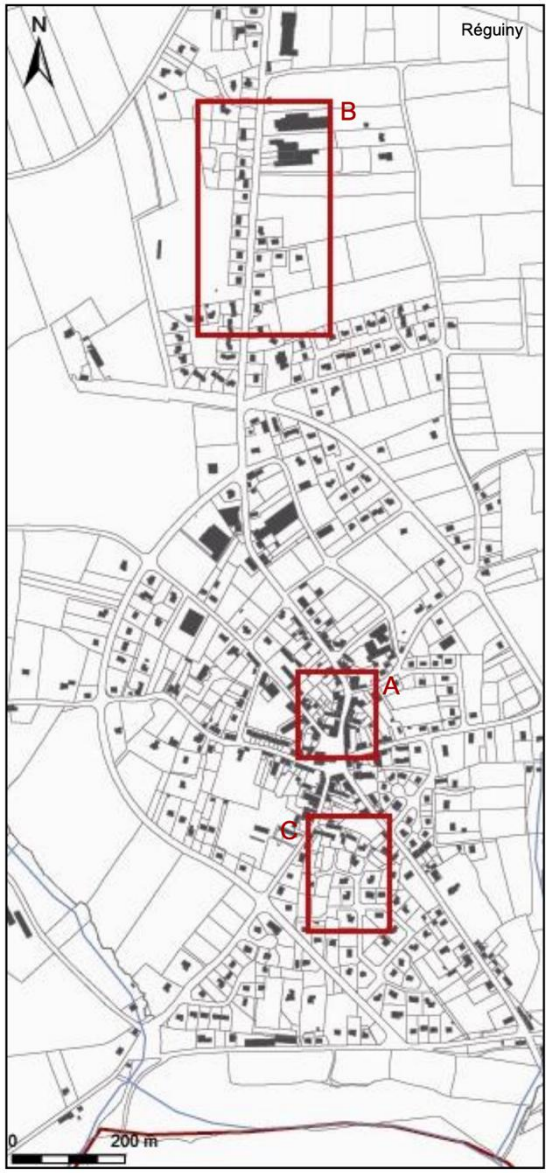

Surface moyenne des parcelles : **408 m²**

Distance au centre : **0 m**

Rez-de-chaussée + 1 étage + combles

Tissu ancien dense

Cette rue est caractéristique du centre-bourg. Le tissu urbain s'est développé à partir d'un parcellaire resserré (100 à 400 m²), aux formes variées, privilégiant un bâti implanté en mitoyenneté et constituant un front de rue. Ce mode d'organisation qui traduit une gestion économe de l'espace permet en outre de structurer l'espace public et de préserver l'intimité des cours et des jardins. La hauteur du bâti et son implantation sur la parcelle donnent une certaine harmonie à la rue.

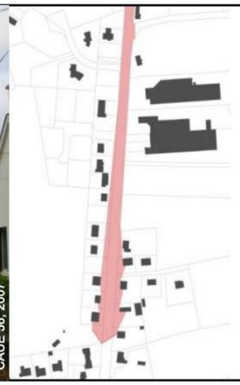

Surface moyenne des parcelles : **750 m²**

Distance au centre : **> 900 m**

Rez-de-chaussée + 1 étage + combles

L'urbanisation linéaire

Au cours des années 1970, des habitations ont été implantées le long de la départementale au gré des opportunités foncières. Ces maisons néo-bretonnes tournées vers la route se trouvent plus ou moins en retrait par rapport à l'axe principal. La dilution des espaces bâtis brouille la lecture du paysage, la limite entre le bourg et l'espace agricole est alors confuse. Cette organisation, fortement consommatrice d'espace, contribue également à l'utilisation systématique de l'automobile pour se rendre au centre-bourg.

Surface moyenne des parcelles : **1020 m²**

Distance au centre : **200 m**

Rez-de-chaussée + combles

Le lotissement

Les maisons, implantées au milieu de la parcelle, avec un retrait par rapport à la rue et également par rapport aux limites séparatives, donnent une impression de vide et de banalité. L'occupation de la parcelle s'avère moins rationnelle que le tissu ancien : morcellement du jardin et de nombreux vis-à-vis. Au plan architectural, les maisons sont basses et chaque occupant redouble d'imagination pour se distinguer de ses voisins (exemple des pentes de toits nombreuses et coupées…) ; l'ensemble laisse alors transparaître une certaine cacophonie.

Source : Remonter le temps – IGN -E.A.U

Zoom sur les lotissements en extension (exemple de la commune Le Sourn)

Zoom sur les lotissements en extension (exemple de la commune Pontivy)

L'évolution du réseau de routes et de chemins

Au siècle dernier, l'évolution des pratiques agricoles et le développement de l'automobile ont modifié les pratiques quotidiennes, et notamment les modes de déplacement vers les commerces, les services, les écoles…. En 2007, une étude sur le réseau de routes et de chemins, à partir de photographies aériennes, sur la commune de Réguiny a été réalisée au CAUE du Morbihan.

Evolution du réseau de routes et chemins sur la commune de Réguiny

1849 (carte napoléonienne) :
Linéaire : 107,4 km

1952 :
Linéaire : 131 km
Chemins connexes : 114 km
Nb d'impasses : 84 (16,6 km)
Nb de carrefours : 261

1981 :
Linéaire : 132,2 km
Chemins connexes : 103 km
Nb d'impasses : 149 (29,2 km)
Nb de carrefours : 319

2004 :
Linéaire : 133 km
Chemins connexes : 106 km
Nb d'impasses : 139 (28 km)
Nb de carrefours : 364

La cartographie dynamique de l'évolution du réseau met en évidence trois processus intervenant dans les mutations spatiales. Tout d'abord, c'est la modernisation de l'agriculture et de la circulation rurale qui a eu l'impact le plus important sur la forme d'organisation des routes et chemins. Le réseau des années 1950, dense et connecté, a pris la forme d'une structure arborescente de chemins en impasse dans les années 2000. Ensuite, les noyaux urbains de la commune ont vu leur voirie s'étoffer, du fait de l'urbanisation croissante. Enfin, des sentiers à proximité des zones de loisirs ont été créés avec le développement du tourisme vert et des activités de plein air (randonnée…).

L'influence des zones d'activité sur le paysage du territoire

L'importance quantitative du développement des activités correspond à une dynamique qui marque fortement les paysages du Pays de Pontivy. D'après le CAUE, il apparaît souhaitable de tendre, au sein de ces zones de développement économique, vers un équilibre satisfaisant et pérein entre cadre de vie, développement économique et respect de l'environnement.

Plusieurs enjeux peuvent être identifiés :

- les zones artisanales, commerciales, industrielles qui se localisent le plus souvent le long les axes majeurs et secondaires, se multiplient actuellement dans toutes les communes rurales,
- la qualité architecturale et paysagère de ces zones.

Source : Remonter le temps – IGN

Zoom sur la construction d'infrastructure routière sur les terres agricoles (exemple de la commune Le Sourn)

Zoom sur l'artificialisation de terres agricoles pour zones commerciales (exemple de la commune Locminé)

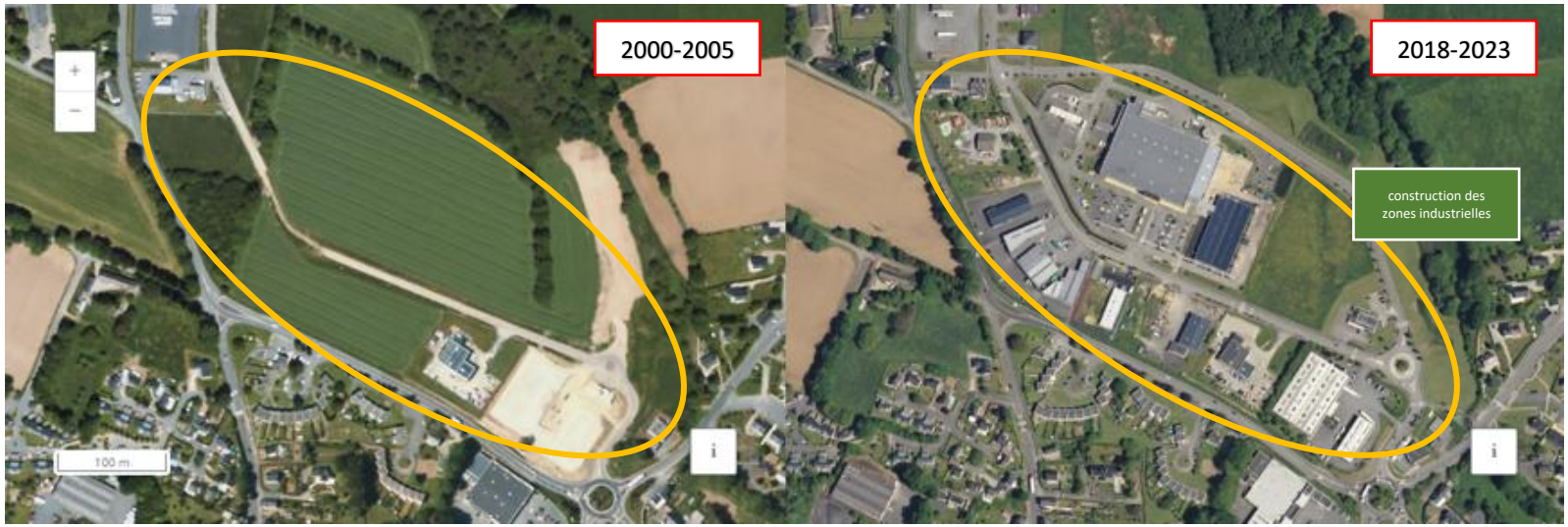

Vers une uniformisation progressive des paysages agricoles ?

L'identité paysagère du pays de Pontivy est étroitement liée à l'activité agricole. La mutation des systèmes agraires au cours du siècle dernier a considérablement modifié ce paysage rural.

Progressivement, cette évolution agricole s'est orientée vers une uniformisation des pratiques et, par là même, des paysages induits (par exemple, généralisation des élevages avicoles, de la culture du maïs, etc.). Néanmoins, d'autres productions telles que les cultures légumières tendent à nuancer ce processus sur le territoire.

Les mutations agricoles en cours ou à venir induisent une dynamique des paysages. Toutefois, notons que si les paysages agricoles se composent d'éléments locaux relativement maîtrisables en terme de dynamique (trame arborée, bâti, etc.), ils se composent également d'éléments plus difficilement maîtrisables (cultures). Ces derniers relèvent de décisions nationales, européennes, voire mondiales, et à l'échelle du territoire, les acteurs du paysage ne peuvent guère « qu'accompagner » ces dynamiques.

L'ensemble des unités paysagères est concerné par les mutations des structures agricoles :

- Les problématiques liées à l'abandon de bâtiments d'élevage hors-sol (avicole et porcin) sont principalement localisées dans la partie sud du pays, sur « les piémonts de Locminé » et « les landes de Lanvaux »,
- L'enfrichement des espaces agricoles est manifeste sur les territoires granitiques aux reliefs plus accentués : « les landes de Lanvaux »,
- Enfin, toutes les unités paysagères sont sensibles à l'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage et, plus particulièrement l'unité du « bassin agricole de Pontivy » caractérisée par un paysage ouvert (relief moins prononcé et trame arborée dégradée).

Extrait du « Guide de sensibilisation pour la conduite d'un projet de bâtiment agricole », CAUE du Morbihan, 2002 (source PLUi de Pontivy Communauté)

Zoom sur le phénomène d'évolution du couvert forestier qui est due à la mise en pratique agricole (exemple de la commune de Silfiac)

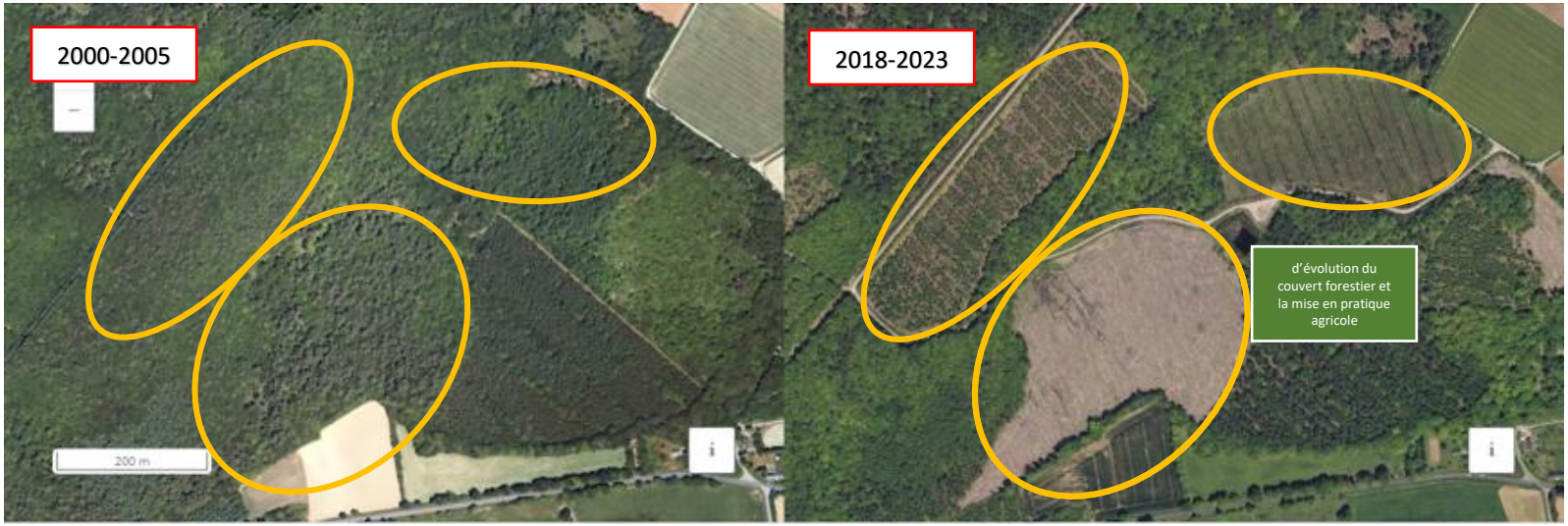

Zoom sur l'artificialisation de terres cultivées pour prolonger l'activité agricole (exemple de la commune de Bréhan)

Source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008

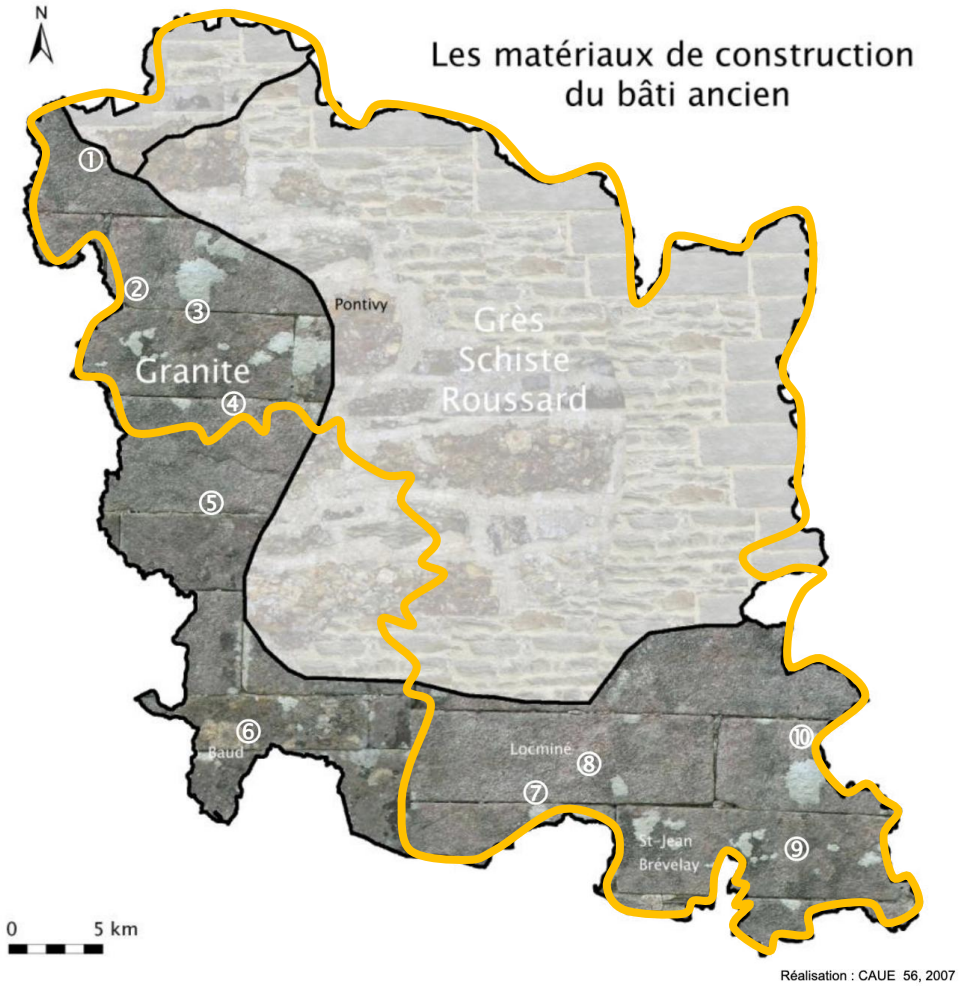

UN RICHE PATRIMOINE BÂTI

L'emploi des matériaux géologiques dans le patrimoine bâti ancien

Le patrimoine bâti sur le socle granitique

Le granite est utilisé comme matériau de construction depuis les temps mégalithiques, au Moyen-âge et ultérieurement pour l'édification d'innombrables églises et chapelles, de croix et calvaires, de châteaux et manoirs… Cette roche, issue des grandes profondeurs terrestres et formée par la cristallisation du magma, est très recherchée dans les constructions pour sa dureté et sa résistance. Sur le territoire du pays de Pontivy, ce matériau est particulièrement fréquent sur les communes localisées sur les reliefs granitiques (Guern, Séglien, Guéhenno, Plumelec…). Les constructions peuvent alors présenter des pans de murs, des encadrements, des chaînages d'angle ou une maçonnerie complète en granite. Enfin, l'emploi de belles pierres de taille même dans la maison rurale souligne l'abondance du matériau sur le territoire.

Source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008

① Ancien bâtiment sur la route de Silfiac à Séglien
Gros œuvre : murs en moellons granitiques ; encadrements en granite taillé ; couverture en larges pierres d'ardoise

② Logis en Kergohan (Séglien)
(17ème siècle)
Gros œuvre : murs et encadrements en pierres de taille granitiques

③ Chapelle Notre-Dame-du-Moustoir en Malguénac
(16ème siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de taille et moellons granitiques ; encadrements et chaînage en granite taillé

⑧ Bâtiment en St-Just (Bignan)
Gros œuvre : murs en moellons granitiques ; encadrements en granite taillé

⑨ Maison de bourg en Plumelec
Gros œuvre : murs en pierres de taille granitiques

⑩ Maison de bourg en Guéhenno
Gros œuvre : murs et encadrements en pierres de taille granitiques

Source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008

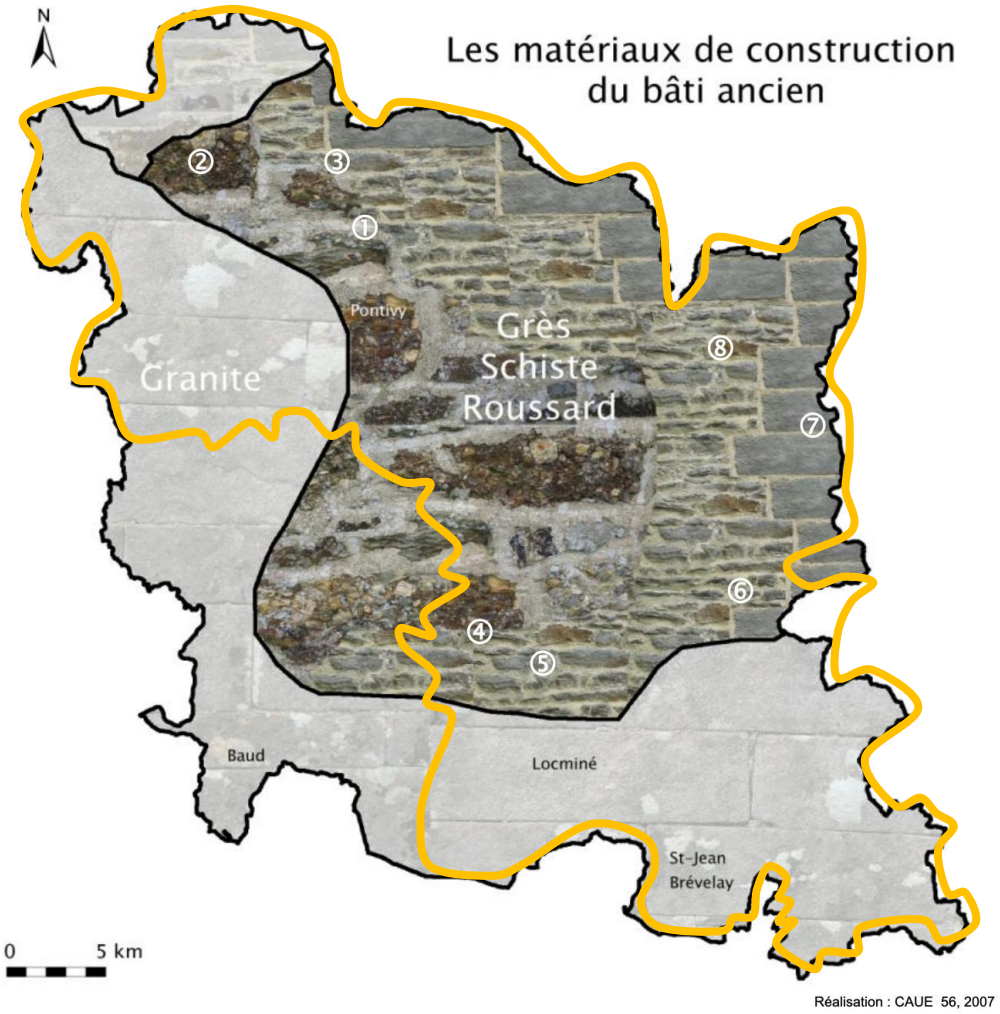

Le patrimoine bâti sur le socle briovérien

Les matériaux employés pour la construction des chapelles et des habitations sur la partie briovérienne du pays sont principalement les schistes, les grès, les conglomérats ferrugineux aussi dénommés roussards et d'autres roches locales. Le granite, plus rare, est réservé aux entourages des ouvertures du bâti cossu et de certains édifices religieux, sur des territoires souvent proches des gisements.

Le bâti, construit à partir de roches schisteuses ou d'un assemblage de différents matériaux, est fréquemment recouvert d'un enduit afin de dissimuler les pierres de construction éclectiques considérées comme moins « nobles » que les pierres de granite taillées.

Certains édifices religieux dévoilent parfois, la présence de matériaux de construction d'origine allochtone. C'est notamment le cas de pierres calcaires, étrangères au territoire, qui forment la base de certains piliers de la chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Encontre en Rohan. Ces matériaux ont pu être acheminés par voies navigables. Dans la deuxième moitié du XIXème siècle, le canal de Nantes à Brest a notamment été emprunté pour le transport de matériaux de construction.

Source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008

① Chapelle Notre-Dame-de-Carmes en Neulliac
Classement aux Monuments Historiques (15ème siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de taille granitiques et pierres de schiste, encadrements et chaînage en granite taillé ; alternance régulière de granite et de schiste sur certains pans de mur

⑤ Presbytère en Moréac
Gros œuvre : murs en pierres de schiste ou grès schisteux ; encadrements en granite taillé

⑦ Chapelle St-Marc en Bréhan
(17ème siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de schiste, roussards et moellons gréseux ; encadrements en granite taillé ; chaînage en granite et roussards ; enduit encore visible sur les murs extérieurs

② Maison d'habitation en Boduic (Cléguérec)
(18ème siècle)
Gros œuvre : murs et encadrements en pierres de taille de grès vert

⑥ Maison de bourg en Radenac
Gros œuvre : murs en pierres de schiste ; encadrements en granite taillé

⑧ Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Encontre en Rohan
(16ème siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de schiste, pierres de taille de granite et de grès vert ; encadrements et chaînage en granite taillé ; piliers en pierres de taille granitiques avec quelques pierres calcaires à la base

③ Ferme en Cléguérec
(18ème siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de schiste et moellons gréseux ; encadrements en grès vert

Source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008

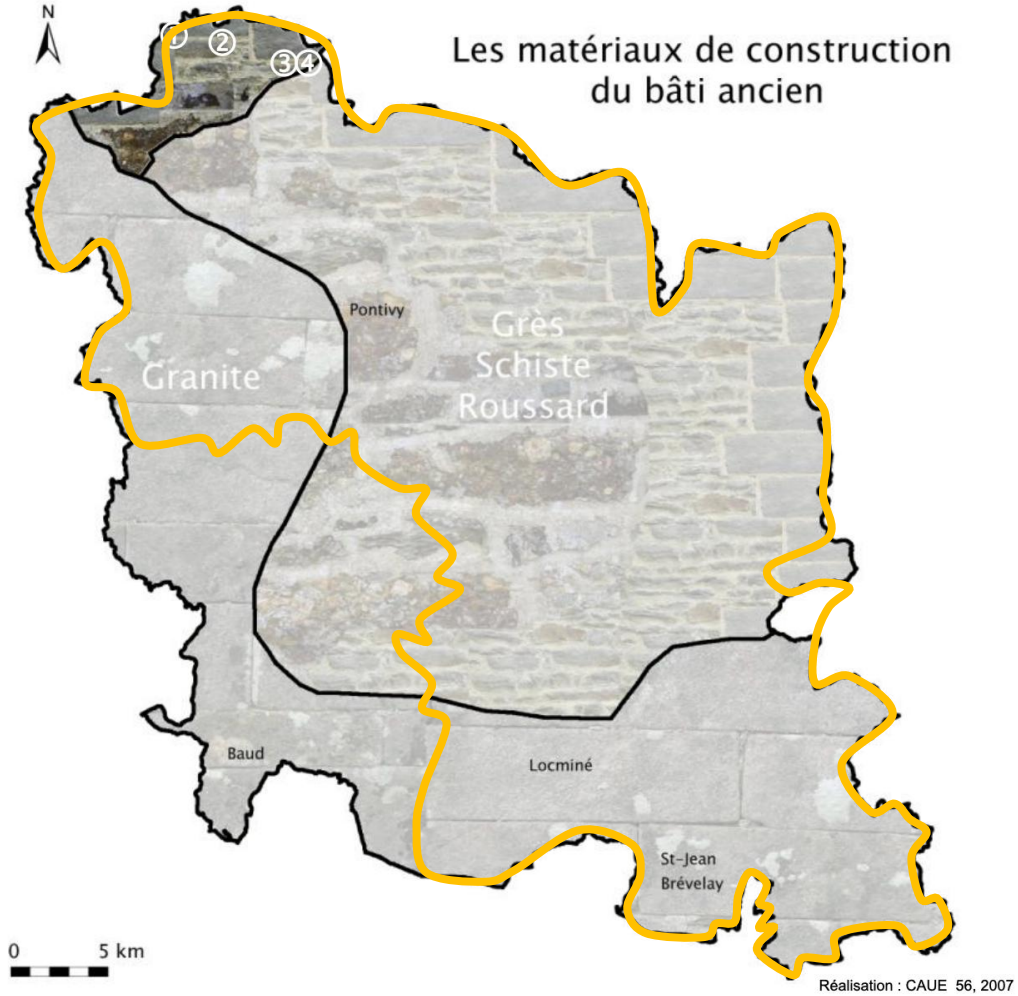

Le patrimoine bâti sur le socle paléozoïque

Le socle paléozoïque sur le territoire du pays de Pontivy se limite principalement aux communes de Silfiac, Sainte-Brigitte et Saint-Aignan. Les matériaux de construction employés pour les fermes et les édifices religieux s'apparentent beaucoup à ceux utilisés sur le socle briovérien : le schiste, le grès et d'autres roches locales. Dans le traitement des matériaux, le schiste devient parfois pierre de taille et joue de contraste avec la couleur nuancée du grès paléozoïque utilisé dans les encadrements des ouvertures.

Source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008

② Maison d'habitation en Malvran (St-Aignan)
(19ème siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de schiste et grès

③ Musée de l'électricité en St-Aignan
Gros œuvre : murs en pierres de schiste et grès ; encadrements en granite taillé

④ Eglise en St-Aignan
Gros œuvre : murs en pierres de schiste et pierres de taille de granite et de grès vert ; encadrements en granite taillé

① Anciennes Forges des Salles en Ste-Brigitte
(19ème siècle)
Gros œuvre : murs en pierres de schiste ; encadrements en granite taillé

Carte réalisée par l'architecte Yves Guillou
(source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008)

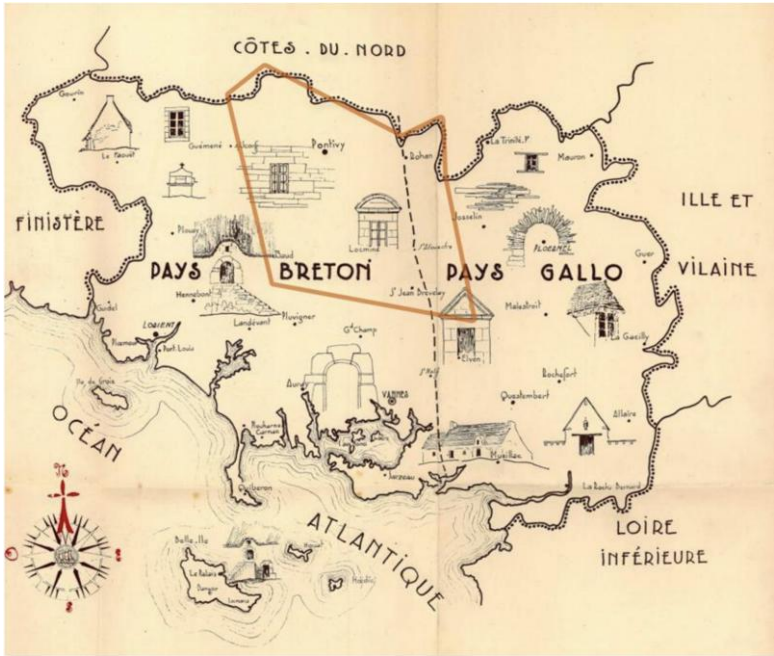

Maison de 1650 à escalier extérieur, Boduic (Cléguérec)
(source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008)

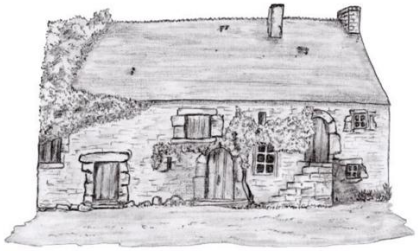

La richesse du patrimoine vernaculaire

L'Histoire mouvementée du pays de Pontivy à certaines périodes, guerres de succession de Bretagne, guerres de religion, période révolutionnaire, et plus près de nous le remembrement, l'urbanisation, le manque de moyens, ont certes appauvri le patrimoine bâti, particulièrement les édifices religieux, les châteaux et les manoirs. Il demeure cependant une richesse patrimoniale remarquable dans ce territoire qui offre une palette variée de matériaux de construction du nord au sud et d'est en ouest, schistes noirs ou gris verdâtres, poudingue, grès, granite, granulite, avec en corollaire un patrimoine vernaculaire de grande qualité, maisons et fermes isolées ou en hameaux, maisons de bourg, moulins, fontaines, lavoirs, puits, fours à pain, et surtout les innombrables croix témoignant de « l'attachement multiséculaire » de ces populations à la foi chrétienne ainsi que le souligne le Chanoine Danigo. Si certaines maçonneries dans l'habitat traditionnel supportent bien le poids des années, il convient de noter que peu de ces constructions ont conservé leur couverture de chaume, jadis si répandue.

(Source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008)

Typologie de l'habitat traditionnel

Le patrimoine bâti de qualité étudié par l'Inventaire dans les cantons de Baud, Cléguérec et Pontivy, a fait l'objet d'un travail de repérage par le CAUE du Morbihan, pour le canton de Saint-Jean-Brévelay, celui de Locminé étant en cours.

A partir de cette étude, il est possible de dégager une typologie de l'habitat traditionnel dans le canton de Saint-Jean-Brévelay :

- les châteaux ou manoirs d'importance, dans 5 communes sur 7,
- les petits manoirs en appareil percé de boulins, nichés dans la verdure et enclos de murs,
- les fermes-manoirs, imposantes bâtisses accompagnées de dépendances,
- les logis-fermes, partie habitation à étage accolée à une étable de plan allongé, en hameau ou isolés,
- les fermes-longères associant dans un même bâtiment de plan allongé l'habitat humain et animal,
- les granges et remises en tous genres, ouvertes ou fermées, toujours en pierre, rarement en bois,
- les maisons de prêtres souvent à étage, reconnaissables aux calices gravés en façade (dont 4 sur la commune de Plumelec),
- les maisons de bourg, à étage carré et comble au 19ème siècle,
- les presbytères à l'air de petits manoirs.

Source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008

Fermes-longères

Guerlan en St-Allouestre

Kergonfalz en Bignan

Le Resto en Buléon

Logis-fermes

Hameau à Kerjacquet en St-Allouestre

Kercado en Bignan

Bourg de Guéhenno (fin 17ème)

Granges et remises

La Loge en Plumelec

Kercord en St-Allouestre

Kerauffret en Bignan (en palis de bois)

Source Pays de Pontivy Cahier d'identité patrimoniale et paysagère, 2008

Maisons de prêtres

Kerrobo en Buléon

La Ville Péron en Plumelec

Maisons de bourg

Bourg de Plumelec

Moulin

Moulin de Château Merlet en Guéhenno

Constructions contemporaines

Hameau éco-citoyen en Silfiac

Maison en bardage bois à Remungol

Presbytère

Billio

Maison en toit de chaume

Kerdel en Bignan

Les fours

Route de Silfiac à Séglien

St-Thuriau en St-Jean-Brévelay

Four et fournil, Le Resto en Buléon

Les puits

Forguénac en Plumelec

Cour de Cadoudal en Plumelec

Kergonfalz en Bignan

Kerbiguet en Bignan

Les fontaines et lavoirs

Fontaine Saint-Fiacre en Radenac

Fontaine de forme hexagonale, Cléhury en Bignan

Fontaines Saint-Nicodème en Guénin

Lavoir et fontaine Saint-Jean en Guéhenno

Lavoir du Passoué en Réguiny

La « Bonne fontaine »,
route de Cruguel en Billio

Les croix

Croix de Kervodigan en Bignan

Plusieurs fois restaurée, datée de 1679 mais cependant mentionnée dès 1609, on venait y implorer Notre Dame de Pitié pour la santé des enfants. Utilisée par les prêtres réfractaires pour dire la messe pendant la révolution de 1789 (vitrail de l'église & tableau du presbytère). Renversée par les révolutionnaires elle ne sera redressée qu'en 1900.

Croix dite de la Mare-au-sang
à Kervigo en Plumelec

Une des plus anciennes croix de Bretagne (938), commémorant une victoire des Bretons sur les Normands en ce lieu.

La Ville Sotte ou Le Lestaie
en Guéhenno

Du même type que celle à l'est du cimetière, 4 arcs de cercle tangents adossés à un trou losangé, évoquant les redents du gothique flamboyant (J. Danigo)

Paysage – moyens de protection *(source Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)*

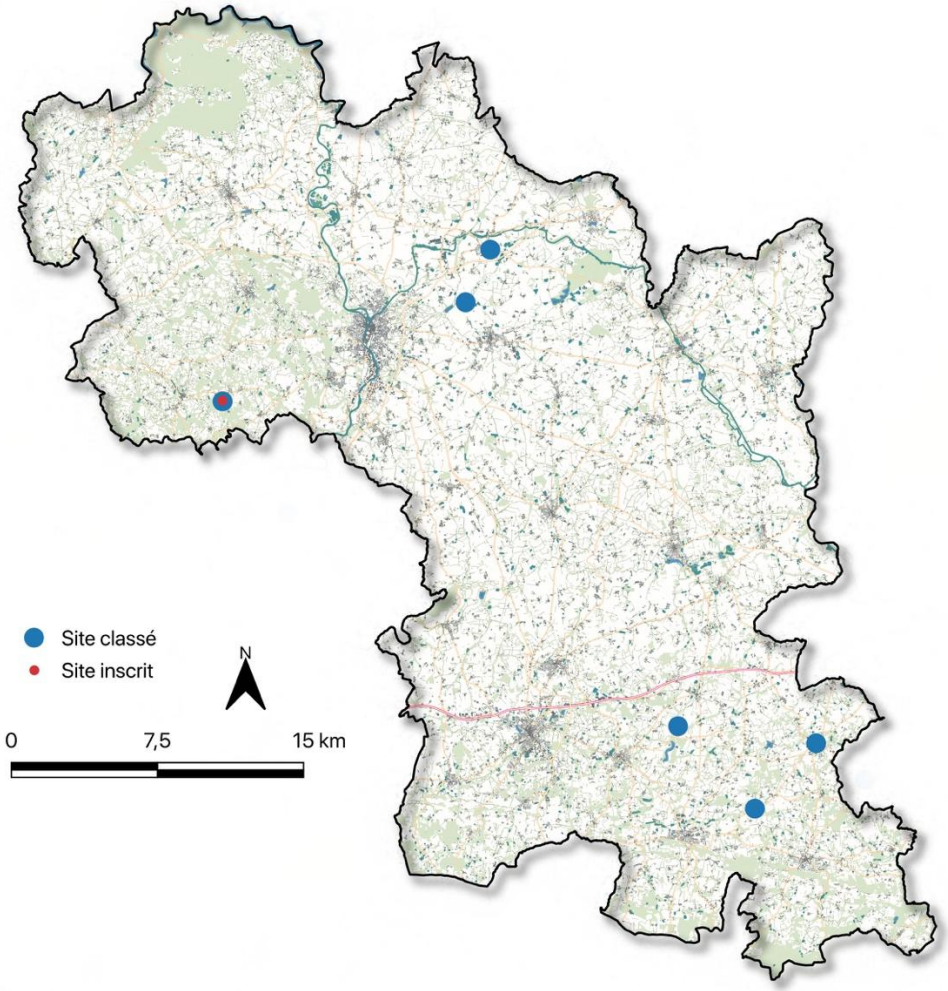

UN PATRIMOINE RICHE, TEMOIN DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

Les sites inscrits et classés

La valeur patrimoniale des paysages exceptionnels et la protection des sites et des monuments naturels ont été instituées par la loi du 21 avril 1906 complétée par la loi du 2 mai 1930. Cette législation s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques du site, l'esprit des lieux et de les préserver de toutes atteintes graves. Les sites inscrits/classés sur liste départementale bénéficient d'une protection stricte à l'intérieur du périmètre de protection (art. L.341-1 à L.341-22 du code de l'environnement). Les sites classés bénéficient d'un niveau de protection plus fort que les sites inscrits.

Le territoire du Pays de Pontivy compte 6 sites classés (SC) :

- Arbres du cimetière
- If du Placitre, face à la « Scala Sancta »
- Chapelle de Sainte-Noyale et ses abords
- Rochers de quartz, au lieudit « Lande de Guelard »
- Église, partie nord du cimetière desaffecte, calvaire, if et monument
- Chêne de kergain ou du pouldu

et 1 site inscrit (SI) :

- Chapelle Notre-Dame-de-Quelven (abords)

Les sites inscrits et classés sur le territoire du SCoT du Pays de Pontivy
(source Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)

Commune	Nom DNP	Date
Guéhenno	Les arbres du cimetière de Guéhenno	8 mai 1928
Guern	L'if du placître de la chapelle Notre-Dame-de-Quelven, face à la Scala Sancta	8 août 1931
Noyal-Pontivy	L'ensemble formé à Noyal-Pontivy par la chapelle Sainte Noyale et ses abords	16 mars 1943
Saint-Allouestre	Les rochers de quartz situés dans le lieu dit Lande de Guélard	14 octobre 1909
Saint-Gérand	L'ensemble formé à Saint-Gérand par l'église, la partie nord du cimetière désaffecté, le calvaire, l'if et le monument aux morts	10 mars 1937
Saint-Jean-Brévelay	Le chêne de Kergain, ou du Pouldu	2 décembre 1909

Sites Patrimoniaux Remarquables sur le territoire du Pays de Pontivy
(source Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)

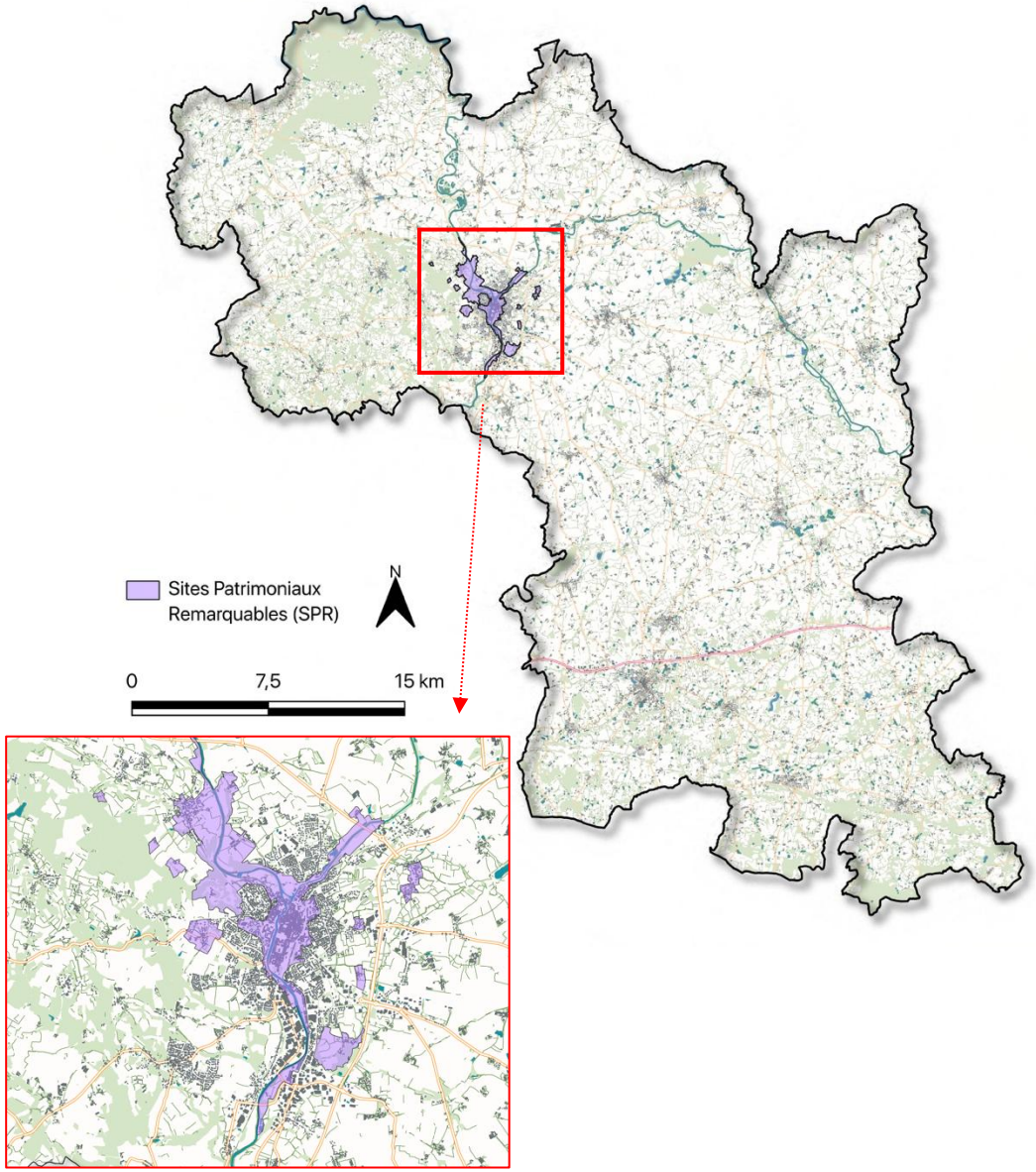

Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

« Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) correspondent :

- à des villes, des villages ou des quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ;
- ainsi qu'aux espaces ruraux et paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent, ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.

Les SPR sont des outils simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés sur un même territoire. Ils se substituent aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés » (source Cerema).

Le territoire du SCoT compte 1 SPR ceux de Pontivy, ce qui implique donc des enjeux de protection du patrimoine.

Le SPR créé par arrêté du 1er décembre 1993 comporte un périmètre en secteur urbain recouvrant les quartiers anciens du centre-ville (quartier médiéval et quartier impérial).

SPR sur le territoire du Pays de Pontivy
(source PLUi Pontivy Communauté)

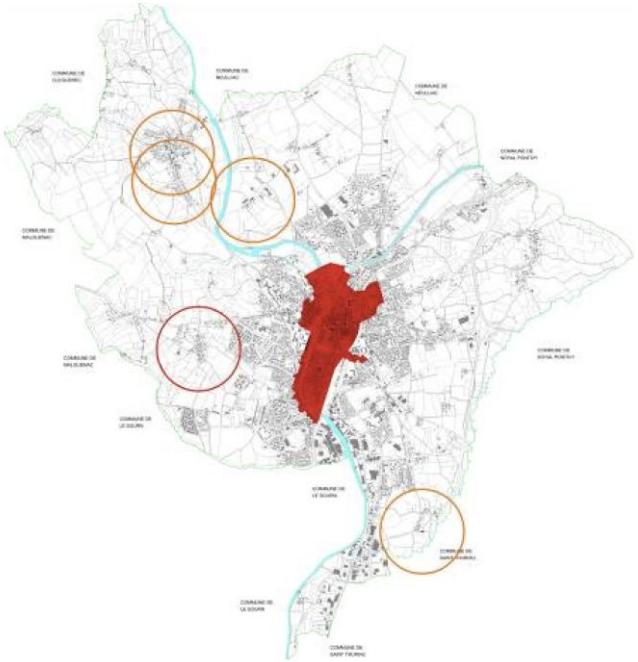

Le Château des Rohan *(photo prise le 11/09/2023 à Pontivy)*

Patrimoine bâti protégé au titre de la loi sur les monuments historiques

En secteur urbain dans le périmètre du SPR :

- le château des Rohan : Cl.MH 30.12.1953.
- sépulture circulaire de l'âge de fer : Cl.MH 08.01.1892.
- maison du XVIe, dite « rendez-vous de chasse des Rohan » au n°1 de la rue Lorois : Cl.MH 05.06.1930.
- église Notre-Dame-de-Joie : ISMH 20.06.1925.
- maisons aux n°4 et n°6 de la rue du Fil : ISMH 08.05.1933.
- maison des Trois-Piliers, place du Martray : ISMH 23.06.1933.
- maison au n°10 (actuellement n°14) de la rue du Pont : ISMH 20.03.1934.
- maison au n°12 (actuellement n°16) de la rue du Pont : ISMH 08.05.1933.
- caserne Clisson et les deux pavillons : ISMH 14.05.1980.
- église Saint-Joseph : ISMH 05.12.1985.
- théâtre des halles : ISMH 17.02.1988.

En secteur rural :

- la chapelle Sainte-Tréphine : Cl.MH 27.11.1968.
- la chapelle de La Houssaye : ISMH 15.01.1935.
- la croix de La Houssaye : ISMH 20.03.1934.
- l'église Saint-Mériadec de Stival (peintures murales) Cl.MH 30.10.1985.
- l'église Saint-Mériadec de Stival : ISMH 27.11.1933.
- la fontaine de Saint-Mériadec de Stival : ISMH 25.09.1928.
- l'ancien château de la Villeneuve, dit ferme du Gros-Chêne : ISMH 09.09.1933.

Les servitudes de protection (rayon de 500 m) des 12 MH situés en secteur urbain sont suspendues du fait de leur situation à l'intérieur du périmètre du SPR.

Photo prise le 11/09/23 à Pontivy (crédit photo E.A.U)

Pays d'art et d'histoire

Créé en 1985, le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » est attribué par le Ministre de la Culture, après avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, aux territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Pontivy Communauté, accompagnée par les communes voisines de Bon Repos sur Blavet, Gouarec, Langoëlan, Ploërdut, Lignol, Kernascléden, Guémené-sur-Scorff, Locmalo, Melrand, Pluméliau-Bieuzy et les Forges de Lanouée ont obtenu le prestigieux label Pays d'Art et d'Histoire, attribué par le ministre de la Culture en 2019.

Ce label vient également récompenser l'engagement des habitants, des élus et de tous les acteurs du territoire, pour la connaissance, la préservation et la valorisation des paysages, des monuments, des objets d'art et des traditions du Pays des Rohan. L'obtention du label est aussi un engagement pendant 10 ans à développer un projet patrimonial ambitieux et qualitatif, en partenariat avec le ministère de la culture.

Monuments historiques *(source Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)*

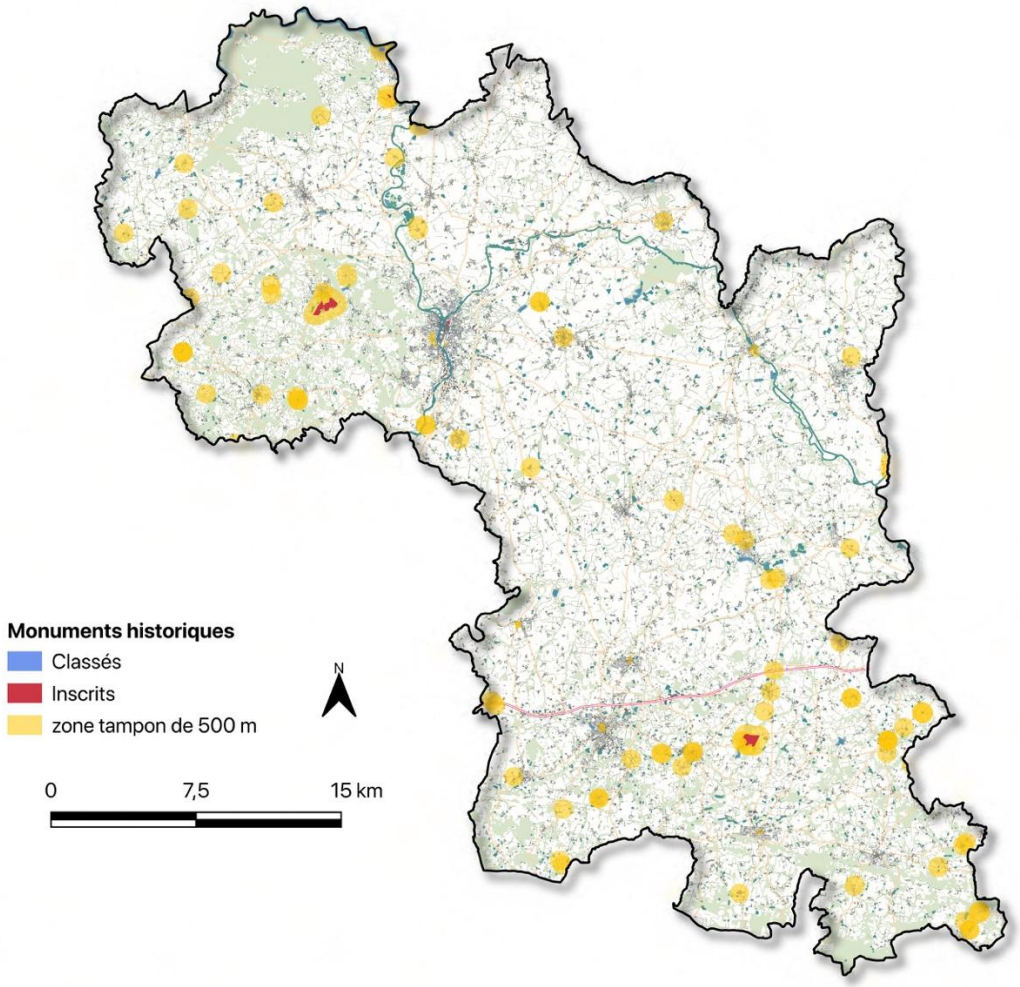

Les monuments historiques

Les monuments historiques, classés ou inscrits, sont des immeubles ou parties d'immeubles qui ont obtenu un statut juridique particulier destiné à les protéger, du fait de leur intérêt historique ou artistique. Ce statut entraîne plusieurs types d'obligations vis-à-vis de ce patrimoine (encadrement des travaux et effets mobiliers attachés notamment). Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords ; cette protection constitue une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Le territoire du Pays de Pontivy recense 113 monuments historiques, dont 21 sites classés dans 13 communes et 92 sites inscrits dans 27 communes. La majorité des monuments historiques sont des monuments religieux (églises, chapelles…), des châteaux et des habitations.

Certains de ces monuments, notamment des églises, sont peu mis en valeur : absence d'éclairage, stationnement sur la place des églises, peu de traitement qualitatif des abords, absence de panneaux d'information etc. Ces monuments contribuent pourtant à l'attractivité touristique du territoire, d'où l'enjeu de valorisation et de desserte par les itinéraires doux.

Le territoire du SCoT regroupe également un grand nombre de monuments classés et inscrits aux monuments historiques. Ces immeubles sont protégés par un classement ou une inscription au titre des monuments historiques, qui correspondent à différents niveaux de protection. Ils génèrent un périmètre de protection de 500mètre dans lequel, en cas de co-visibilité, tous les travaux projetés sont soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

La zone tampon autour des monuments historiques qui recoupe les zones urbaines dans des communes telles que Pontivy, Malguénac, Guern, Saint-Thuriau, Noyal-Pontivy

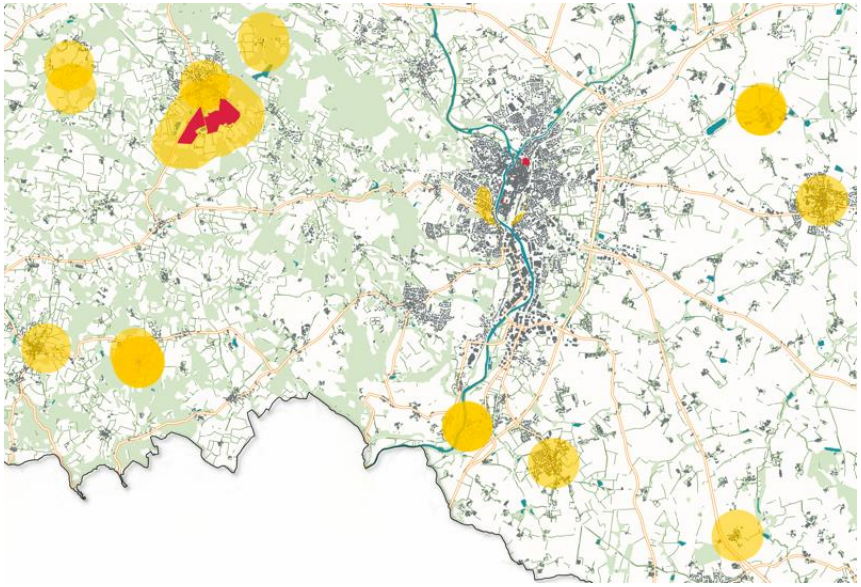

La zone tampon autour des monuments historiques qui recoupe les zones urbaines dans des communes telles que Locminé, Plumelin, Moustoir-Ac, Bignan, Saint-Allouestre

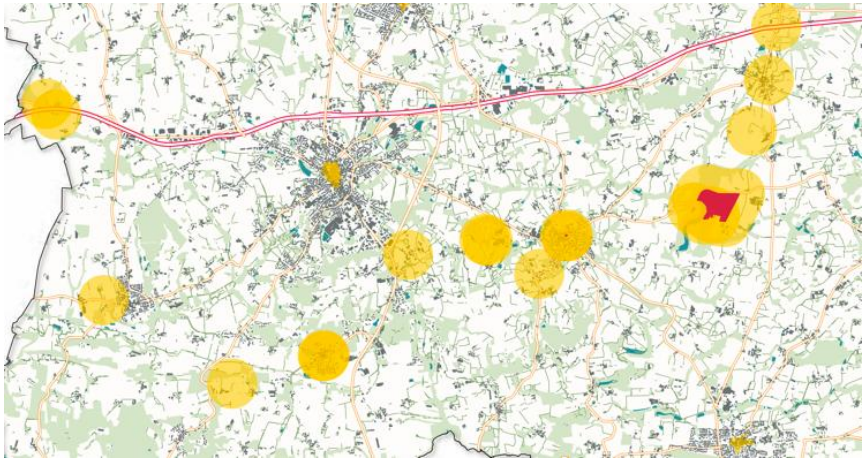

Ces dispositions sont concentrées dans les Articles L621-1 à L621-42 du Code du Patrimoine).

Les monuments historiques en eux-mêmes, ainsi que les périmètres de protection de 500 mètres qu'ils engendrent, impliquent des enjeux de protections relatifs à leur intérêt de différentes natures. Il s'agit notamment de réglementer les travaux aux impacts directs (sur le monument en lui-même) et indirects (dans leurs abords), afin de les protéger, conserver et de mettre en valeur ce patrimoine historique et/ou culturel.

La protection au titre des abords des monuments historiques a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Ainsi, ces abords, soit un périmètre de 500 mètres autours des monuments historiques, sont réglementés car ils forment avec ce dernier un ensemble cohérent et/ou sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur.

C'est pourquoi, en cas de travaux (destruction, déplacement, restauration, réparation, modification), ces espaces dépendent:

- Pour les immeubles classés, d'une autorisation administrative particulière accordée par le préfet de région ;
- Pour les immeubles inscrits, d'une autorisation d'urbanisme ;
- Pour leurs abords, d'une autorisation d'urbanisme sous certaines conditions.

Monuments historiques (source Ministère de la Culture)

Monument historique	Categorie	Date protection	Statut de propriété	Commune
Chapelle Sainte-Barbe	architecture religieuse	inscription le 12/12/2018	commune	Noyal-Pontivy
Château de Moustoirlan	architecture domestique	inscription le 23/05/2022	privé	Malguénac
Chapelle Saint-Samson	architecture religieuse	inscription le 18/02/2021	commune	Neulliac
Cimetière	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 05/01/1924 ; inscription le 23/05/1927	commune	Guéhenno
Manoir de Menorval	architecture domestique	inscription le 27/03/1950	privé	Guern
Croix du bourg	édicule	inscription le 29/03/1935	commune	Bignan
Cimetière	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 13/05/1937	commune	Guern
Eglise	architecture religieuse	inscription le 06/06/1933 ; inscription le 24/04/1925	commune	Locminé
Cimetière	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 20/03/1934	commune	Saint-Allouestre
Eglise	architecture religieuse	inscription le 20/06/1928	commune	Guéhenno
Croix de Saint-Jean-du-Poteau	édicule	inscription le 20/03/1934	commune	Plumelin
Cimetière	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 20/03/1934	commune	Buléon
Croix de l'ancien cimetière	édicule	inscription le 29/03/1935	commune	Saint-Gérand
Croix de Treuliec	édicule	inscription le 05/04/1935	commune	Bignan
Croix du 17e siècle de la Ville Martel	édicule	inscription le 03/01/1935	privé	Guéhenno
Calvaire de Callac	édicule	inscription le 29/03/1935	commune	Plumelec
Croix Merhan	édicule	inscription le 29/03/1935	commune	Plumelec
Calvaire de la Croix-de-Cohazé	édicule	inscription le 08/05/1933	commune	Saint-Thuriau
Menhir du Moustoir	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 12/10/1936	commune	Saint-Jean-Brévelay
Croix du 17e siècle	édicule	classement le 12/12/1930	commune	Evellys
Croix dans le cimetière de Saint-Aubin	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 25/09/1928	commune	Plumelec
Menhir de Kerara	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 06/04/1965	privé	Moustoir-Ac
Croix du Point du Jour	édicule	inscription le 20/03/1934	société privée	Saint-Allouestre
Eglise	architecture religieuse	inscription le 13/02/1929	commune	Saint-Jean-Brévelay
Cimetière (ancien)	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 29/03/1935	commune	Moustoir-Ac
Cimetière désaffecté	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 08/05/1933	commune	Malguénac

Fontaine Saint-Eloi	édicule	inscription le 18/10/1944	commune	Bignan
Eglise	architecture religieuse	inscription le 08/05/1933	commune	Moréac
Croix de Landoma	édicule	inscription le 20/03/1934	privé	Pleugriffet
Croix de Kercloarec	édicule	inscription le 29/03/1935	département	Plumelin
Calvaire et bornes milliaires de Locmeltro	édicule	inscription le 19/11/1946	commune	Guern
Croix de la Houssaye	édicule	inscription le 20/03/1934	commune	Pontivy
Cimetière	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 15/06/1925	commune	Réguiny
Croix monolithe	édicule	inscription le 23/05/1927	privé	Guéhenno
Croix de chemin	édicule	inscription le 23/05/1927	commune	Bréhan
Croix de carrefour du 16e siècle	édicule	inscription le 29/03/1935	commune	Saint-Gonnery
Eglise	architecture religieuse	inscription le 06/06/1933 ; inscription le 24/04/1925	commune	Locminé
Chapelle Saint-Laurent	architecture religieuse	inscription le 15/06/1925	commune	Silfiac
Fontaine Saint-Fiacre	édicule	inscription le 01/05/1933	commune	Radenac
Chapelle de Sainte-Noyale et abords	architecture religieuse	classement le 19/05/1965 ; inscription le 30/06/1925	commune	Noyal-Pontivy
Menhir dit Men-Bras-de-Kermar-Ker	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 23/04/1924	privé	Moustoir-Ac
Calvaire du 17e siècle	édicule	inscription le 13/02/1928	commune	Moréac
Puits de la Touche-Berthelot	édicule	inscription le 14/10/1963	association	Plumelec
Eglise Saint-Mériadec-de-Stival	architecture religieuse	classement le 30/10/1985 ; inscription le 27/11/1933	commune	Pontivy
Fontaine Saint-Nicolas	édicule	inscription le 29/03/1935	commune	Malguénac
Fontaine de Locmeltro	édicule	classement le 24/02/1976	commune	Guern
Dolmen dit de Kermorvant	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 04/10/1965	commune	Moustoir-Ac
Sépulture circulaire de l'âge du fer	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 08/01/1892	commune	Pontivy
Fontaine Saint-Colomban	édicule	inscription le 08/05/1933	commune	Locminé
Maison	architecture domestique	inscription le 08/05/1933	copropriété ; privé	Pontivy
Maison	architecture domestique	inscription le 08/05/1933	société privée	Pontivy
Fontaine Saint-Clair	édicule	inscription le 24/02/1944	privé	Réguiny
Allée couverte de Kergonfalz	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 10/02/1970	commune	Bignan
Maison	architecture domestique	inscription le 08/05/1933	privé	Pontivy
Église Notre-Dame-de-Quelven, fontaine et scala sancta	architecture religieuse	classement le 20/01/2014 ; classement le 31/12/1840	commune	Guern

Fontaine Sainte-Anne	édicule	inscription le 20/03/1934	association	Buléon
Fontaine de Saint-Mériadec	édicule	inscription le 25/09/1928	commune	Pontivy
Église Notre-Dame-de-Quelven, fontaine et scala sancta	architecture religieuse	classement le 20/01/2014 ; classement le 31/12/1840	commune	Guern
Dolmen de Coët-er-Rui	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 16/01/1935	privé indiv.	Saint-Allouestre
Maison du 16e siècle dite Rendez-vous de chasse des Rohan	architecture domestique	classement le 05/06/1930	société privée	Pontivy
Cimetière	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 05/01/1924 ; inscription le 23/05/1927	commune	Guéhenno
Maison	architecture domestique	inscription le 20/03/1934	privé	Pontivy
Fontaine Sainte-Julitte et son enceinte	édicule	inscription le 20/03/1934	commune	Evellys
Fontaine de Saint-Jean-du-Poteau	édicule	inscription le 20/03/1934	privé	Plumelin
Manoir de Cadoudal	architecture domestique	inscription le 29/03/1935	privé	Plumelec
Dolmen sous tumulus de Kergonfalz	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 05/03/1969	commune	Bignan
Chapelle Sainte-Tréphine	architecture religieuse	classement le 27/11/1968	commune	Pontivy
Maison des Trois-Piliers	architecture domestique	inscription le 23/06/1933	privé	Pontivy
Allée couverte de Saint-Nizon	architecture funéraire - commémorative - votive	classement le 20/11/1963	privé	Malguénac
Château de la Villeneuve	architecture domestique	inscription le 09/09/1933	État ministère autre que ministère de la Culture	Pontivy
Chapelle de la Congrégation	architecture religieuse	inscription le 16/10/1930	commune	Locminé
Ferme Le Corboulo	architecture agricole	inscription le 17/07/1987	privé	Saint-Aignan
Chapelle Saint-Meldéoc	architecture religieuse	inscription le 24/02/1976	commune	Guern
Sépulture mégalithique	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 08/02/1984	commune	Cléguérec
Chapelle Saint-André	architecture religieuse	inscription le 12/09/1977	commune	Cléguérec
Chapelle Saint-Jean	architecture religieuse	inscription le 29/03/1935	commune	Séglien
Eglise	architecture religieuse	inscription le 08/06/1925 ; classement le 18/11/1985	commune	Saint-Thuriau
Eglise Saint-Aubin	architecture religieuse	inscription le 09/06/1925	commune	Plumelec
Chapelle de Cohazé	architecture religieuse	inscription le 08/06/1925	commune	Saint-Thuriau
Chapelle Sainte-Anne au hameau de Sainte-Anne-de-Buléon	architecture religieuse	inscription le 25/09/1925	association	Buléon
Chapelle et fontaine de la Trinité	architecture religieuse	inscription le 17/09/1973	commune	Cléguérec
Manoir de Le May	architecture domestique	inscription le 04/06/1993 ; classement le 04/06/1993	autre personne publique	Guéhenno

Chapelle de Locmaria	architecture religieuse	inscription le 03/11/1927	commune	Séglien
Eglise Saint-Mériadec-de-Stival	architecture religieuse	classement le 30/10/1985 ; inscription le 27/11/1933	commune	Pontivy
Galerie de Tréhardet et logis qui lui fait face	architecture domestique	inscription le 28/11/1989	privé	Bignan
Chapelle Saint-Fiacre	architecture religieuse	classement le 24/02/1931	commune	Radenac
Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Encontre	architecture religieuse	classement le 01/09/1922	commune	Rohan
Chapelle de Sainte-Noyale et abords	architecture religieuse	classement le 19/05/1965 ; inscription le 30/06/1925	commune	Noyal-Pontivy
Chapelle de la Houssaye	architecture religieuse	inscription le 15/01/1935	commune	Pontivy
Eglise	architecture religieuse	inscription le 08/06/1925 ; classement le 18/11/1985	commune	Saint-Thuriau
Théâtre (ancien)	architecture de culture - recherche - sport - loisir	inscription le 17/02/1988	commune	Pontivy
Chapelle Notre-Dame-de-Carmès et fontaine	architecture religieuse	classement le 10/04/1980	commune	Neulliac
Eglise	architecture religieuse	inscription le 19/05/1925	commune	Moustoir-Ac
Église Notre-Dame de la Joie	architecture religieuse	inscription le 19/09/2018	commune	Pontivy
Chapelle Saint-Germain	architecture religieuse	inscription le 12/02/2008	commune	Séglien
Château de Callac	architecture domestique	classement le 10/03/1971 ; inscription le 10/03/1971	personne privée physique	Plumelec
Château de la Sauldraye	architecture domestique	inscription le 25/09/1928	personne privée physique ; privé	Plumelec
Magasin à fourrages	architecture militaire	inscription le 19/09/2018	commune	Pontivy
Église Notre-Dame-de-Quelven, fontaine et scala sancta	architecture religieuse	classement le 20/01/2014 ; classement le 31/12/1840	commune	Guern
Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	architecture religieuse	inscription le 23/02/2016	commune	Bignan
Château de Callac | Bâtiment principal dit Aile des Tours | Façades et toitures		classement le 10/03/1971		Plumelec
Eglise Saint-Joseph	architecture religieuse	inscription le 05/12/1985	commune	Pontivy
Eglise	architecture religieuse	inscription le 18/03/1927	commune	Noyal-Pontivy
Château de Lesturgant	architecture domestique	inscription le 20/06/1944	privé	Malguénac
Château de Rohan	architecture domestique	classement le 30/12/1953 ; inscription le 26/10/1925	commune	Pontivy
Château de Kerguehennec	architecture domestique	classement le 24/10/1988 ; inscription le 24/10/1988	département	Bignan

Caserne Clisson	architecture militaire	inscription le 14/05/1980	État Ministère autre que Ministère de la Culture et de la Communication	Pontivy
Manoir de Le May	architecture domestique	inscription le 04/06/1993 ; classement le 04/06/1993		Guéhenno
Château de Porhman	architecture domestique	inscription le 15/07/1964	privé	Réguiny
Château de Rohan	architecture domestique	classement le 30/12/1953 ; inscription le 26/10/1925	commune	Pontivy
Site archéologique du Corboulo	site archéologique	inscription le 28/11/1995	privé	Saint-Aignan
Camp protohistorique dit du Castel-Finans	site archéologique	classement le 05/11/1971	département	Saint-Aignan
Château de Kerguehennec	architecture domestique	classement le 24/10/1988 ; inscription le 24/10/1988	département	Bignan

Les zones de présomption de prescription archéologique sur le territoire du Pays de Pontivy
(source Ministère de la Culture, traitement E.A.U.)

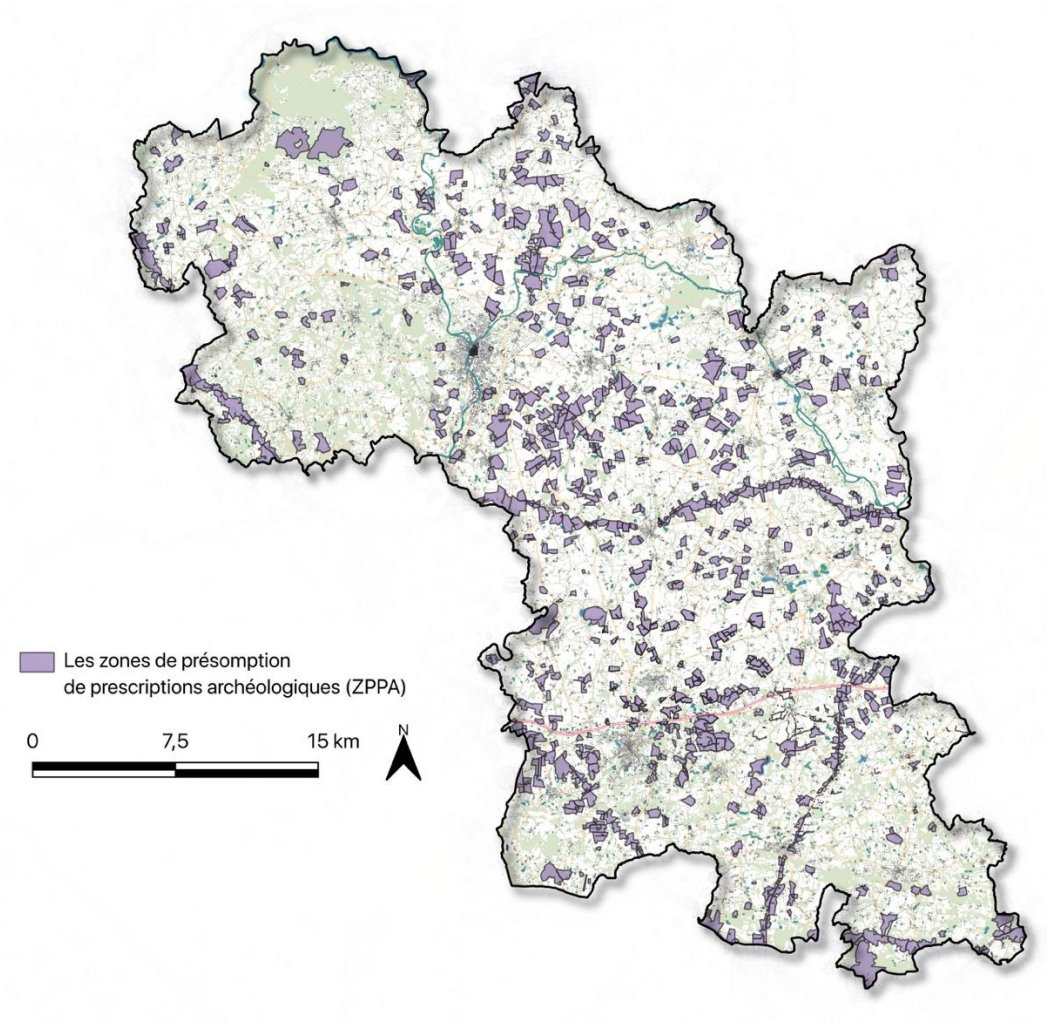

Les zones de présomption de prescription archéologique

Les zones de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation. Elles visent à assurer l'information des aménageurs et à prévenir les risques d'impacts de projets de travaux et d'aménagement sur le patrimoine archéologique.

Ces zones sont définies par arrêté du préfet de région, dans le cadre de l'établissement ou de la mise à jour de la carte archéologique nationale qui rassemble et ordonne les données archéologiques disponibles pour l'ensemble du territoire national.

Les sites archéologiques du Morbihan sont sous la responsabilité réglementaire du service régional de l'archéologie de Bretagne (Direction Régionale des Affaires Culturelles qui dépend du ministère en charge de la culture).

Pour préserver le patrimoine archéologique, l'État définit, à partir des données de la carte archéologique, des zones de sensibilité archéologique et les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA). Ces dernières sont des zones à fort potentiel archéologique.

Les sites archéologiques du SCoT du Pays de Pontivy sont présentés sur la carte ci-contre.

SYNTHESE, ENJEUX ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION

Le sous-sol géologique, le sol, le relief, l'hydrographie dessinent un modelé quasiment immuable à l'échelle temporelle humaine. L'ensemble de ces facteurs, auxquels il convient de rajouter la trame végétale, constitue le socle du paysage. Au cours du temps et encore de nos jours, les hommes par leur activité ont réécrit ces paysages. De l'histoire, il subsiste encore la séparation entre le fief des Rohan au nord et le royaume de Bignan au sud, comme en atteste le découpage administratif des intercommunalités.

Aujourd'hui, la croissance démographique s'accélère dans les petites communes rurales, notamment au sud du pays et autour de Pontivy. Cette arrivée de populations s'accompagne par une forte poussée de la construction et en particulier de la maison individuelle.

A partir des fondements naturels et humains, trois unités de paysage se distinguent au sein du pays de Pontivy :

- le bassin agricole de Pontivy, représentant une plaine vallonnée, marqué par une agriculture intensive, une forte régression du bocage et une urbanisation importante le long des axes et autour de Pontivy,
- les piémonts de Locminé, terrains granitiques, estampillés par une kyrielle de bâtiments d'élevage hors sol, porteurs d'une industrie agroalimentaire très prégnante et d'une urbanisation concentrée sur le pôle de Locminé,
- les crêtes des landes de Lanvaux, portes d'entrée au sud du pays et paysages emblématiques du Morbihan, renfermant de nombreux vestiges mégalithiques et sujettes à l'enrésinement et à l'urbanisation.

Le patrimoine naturel « remarquable », se cantonne au sud et à l'ouest du pays, laissant un « vide de nature » au centre et à l'est. Ces « cœurs de nature » constituent les fractions d'une trame verte qu'il conviendrait d'étendre à l'ensemble du territoire. L'architecture vernaculaire, et plus particulièrement l'habitat rural traditionnel, riche et varié, se distingue par la nature des matériaux utilisés : le granite à l'ouest et au sud du pays, les schistes et les grès au centre et à l'est avec bien entendu des nuances selon le type de bâti, l'époque de construction…

Le paysage évolue tous les jours. De l'analyse de la dynamique des paysages, on retiendra :

- une extension considérable de l'urbanisation (multiplication par trois de la tache urbaine entre 1985 et 2005),
- la disparition de nombreux milieux naturels (zones humides, landes…) indispensables au maintien de la biodiversité,
- l'enfrichement et la reconquête forestière des terres incultes et d'accès difficiles,
- le passage d'un système de polyculture/élevage à une intensification agricole à outrance,
- la modification des paysages au coup par coup par touches successives…

L'approche paysagère du pays de Pontivy à partir de ses éléments fondateurs a permis d'identifier un certain nombre d'atouts et de faiblesses à prendre en compte dans la déclinaison ultérieure des enjeux du territoire et des pistes d'actions. Les atouts de patrimoine architectural sur le territoire du Pays de Pontivy sont les suivants :

- un patrimoine architectural riche et diversifié (fermes, maisons de bourg, manoirs, châteaux, édifices religieux…),
- de nombreux éléments du petit patrimoine bâti (fours, puits, fontaines, lavoirs, croix…),
- un patrimoine naturel de valeur (tourbières, cours d'eau, massifs forestiers, landes, sites d'intérêt géologique…),
- des sites remarquables à fort potentiel touristique (canal de Nantes à Brest, …),
- un bassin économique tourné vers l'industrie agroalimentaire, l'agriculture, le tourisme…,
- des prédispositions agricoles avec notamment une qualité agronomique des sols,
- une population croissante.

Les faiblesses sont les suivantes :

- un patrimoine bâti ancien parfois abandonné et peu valorisé,
- une connaissance incomplète des éléments du patrimoine (habitats naturels, biodiversité, patrimoine vernaculaire),
- le mitage de certains milieux naturels et leur répartition hétérogène sur l'ensemble du territoire,
- la dégradation de certains habitats naturels (disparition de zones humides à fort intérêt écologique, pollution de certains cours d'eau…),
- une pression touristique ciblée sur quelques sites,
- des cultures agricoles qui tendent à s'uniformiser,
- des friches agricoles en progression (enfrichement, bâtiments d'élevage abandonnés…),
- une consommation de l'espace pas toujours maîtrisée (lotissements, zones d'activités…),
- une qualité disparate des constructions et des aménagements urbains.

Enjeux et priorisation

Priorité 1	Préserver les paysages à travers la Trame verte et Bleue locale
	Améliorer la qualité d'aménagement des zones d'activités et veiller à leur bonne insertion paysagère
	Valoriser les paysages via la protection des milieux et des points de vue
Priorité 2	Valoriser le patrimoine via un traitement qualitatif des abords des monuments, des réflexions sur l'éclairage et une desserte par les circulations douces et les itinéraires de découverte
	Veiller à la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions